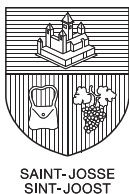




SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

QUESTIONS ÉCRITES



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative au calcul des ETP

Madame la Présidente du Conseil communal,
Madame la Secrétaire communale,

Je vous prie de bien vouloir inscrire la présente comme question écrite relative à l'évolution du personnel communal et, plus précisément, au calcul des équivalents temps plein pour l'année 2023.

Lors d'une précédente interpellation au conseil communal, j'ai présenté deux tableaux issus du budget 2024, reprenant les données relatives au personnel communal au 30 juin 2023. Sur cette base, j'ai indiqué qu'en additionnant les agents ACS, les contractuels et les statutaires, on arrivait à un total d'environ 811 équivalents temps plein.

Au cours de la séance, Monsieur le Bourgmestre a affirmé que ces chiffres étaient erronés. Il a en outre indiqué que l'inspecteur régional aurait signalé des erreurs dans la manière dont la commune de Saint-Josse et le service des ressources humaines calculaient les ETP.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir une réponse précise aux questions suivantes :

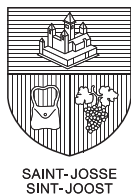
1. Quels sont, pour l'année 2023, les chiffres exacts des ETP concernant :

- le personnel ACS,
- le personnel contractuel,
- le personnel statutaire,
- ainsi que le total consolidé de ces catégories ?

2. Quelle est, pour chacune de ces catégories, la méthode de calcul retenue par l'administration pour déterminer les équivalents temps plein ?

3. Quelles sont les erreurs qui auraient été identifiées dans le calcul antérieurement utilisé ou présenté, et à partir de quand ces erreurs auraient-elles été constatées ?

4. Qui a précisément signalé ces erreurs : s'agit-il d'une observation formelle de l'inspection régionale, d'un échange administratif, d'une remarque informelle, ou d'un autre type d'intervention ?



Réponse à la question concernant le calcul des ETP

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

Il me semble avoir eu l'occasion de vous répondre sur la question des ETP mais je n'ai pas de difficulté à le refaire.

Mon explication sera la même, le chiffre de 811.42 est erroné. Il se basait sur le nombre de personnes et non pas le nombre d'ETP.

Je vous confirme la trajectoire pour votre deuxième question notamment en ne renouvelant pas les CDD, pensions et en actant les départs volontaires.

A ce stade, nous comptons:

- 7 départs volontaires (6.55 eqtp)
- 6 fins de CDD (5.5 eqtp)
- 1 Pension (1 eqtp)
- 2 Licenciements (2eqtp)
- 1 abandon de poste (1 eqtp)

Le cadre sera mis à jour pour mieux coller aux réalités.

Nous avons effectivement des contacts avec Parking Brussels et des garanties solides pour ce qui concerne le personnel.

Nous avons été longtemps pionnier en matière d'internalisation et aujourd'hui, il faut bien s'en rendre compte, ce modèle n'est pas tenable à terme.

Toutes les communes se recentrent sur leurs missions de base et le personnel qui assume les services à la population est bien évidemment maintenu.

Nous ne sommes ni une île, ni un cas isolé, les défis financiers que les communes connaissent sont bien présents et seront accentués dans les années à venir.

Pour préparer l'avenir, nous agissons dès à présent en limitant nos dépenses, en renforçant nos recettes et en maintenant une haute qualité de service à la population.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à l'éclairage public du square Armand Steurs

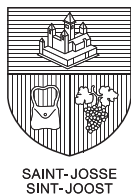
Des habitants m'ont signalé que les luminaires de ce square ne fonctionnaient plus et qu'il n'y avait plus d'éclairage dans cet espace la nuit. Cette situation suscite de vives inquiétudes parmi les riverains, notamment pour des raisons de sécurité.

Dans ce contexte, je souhaiterais obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il été informé de cette situation ?
2. Dans l'affirmative, s'agit-il d'une extinction volontaire des luminaires ou est-ce dû à un problème technique ?
3. Des habitants ont-ils contacté les services compétents à ce sujet ?
Si oui, une réponse leur a-t-elle été apportée ?
4. Quelles sont les suites qui seront données à cette situation ?

Je vous remercie par avance de l'attention portée à cette question.

Ahmed Mouhssin



Réponse à la question concernant l'éclairage public du square Armand Steurs

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

La situation est connue des Services communaux et voici les éléments que je peux vous communiquer à ce stade. Il ne s'agit pas d'un dysfonctionnement mais bien d'un nouveau système mis en place par Sibelga.

Voici un rapide historique de la situation afin d'éclairer, sans mauvais jeu de mots, cette situation.

Plusieurs habitants vivant aux abords du Square Armand Steurs ont contacté les services compétents afin de signaler une absence d'éclairage durant la nuit. Ces signalements ont immédiatement été pris en compte et relayés à Sibelga afin que les vérifications nécessaires puissent être effectuées.

Le 29 avril 2026, notre service a sollicité Sibelga afin de planifier une intervention relative à l'éclairage public et d'assurer le suivi du dossier. En réponse, il a été précisé que les luminaires du Square Armand Steurs avaient récemment été modernisés dans le cadre d'une conversion vers un système LED télécontrôlé. Les premières analyses indiquaient que les installations fonctionnaient normalement, tout en permettant de poursuivre les vérifications nécessaires.

Le 26 mai 2026, à la suite de nouvelles interpellations et des préoccupations exprimées par plusieurs riverains, les TP ont repris contact avec Sibelga afin de demander une intervention rapide et un nouvel examen de la situation.

Après analyse technique complémentaire, Sibelga a confirmé que le Square Armand Steurs avait récemment bénéficié d'une modernisation de l'éclairage. Le système LED télécontrôlé installé a été paramétré en tenant compte de la fermeture nocturne du parc. L'absence d'éclairage constatée ne résulte donc pas d'une panne technique, mais bien du fonctionnement prévu de l'installation. Les horaires actuellement programmés pour l'éclairage intérieur du square sont les suivants :

- Horaire d'été (mai à septembre) :

- extinction à 22h00 ;
- allumage à 06h00.

- Horaire d'hiver (octobre à avril) :

- extinction à 19h30 ;
- allumage à 06h00.

Ces informations ont été communiquées aux personnes nous ayant contacté et le dispositif pourrait être évalué afin de voir s'il est nécessaire et possible d'étendre les horaires pré-définis.

Je vous remercie pour votre attention.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative au local sis rue de la Rivière 36

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

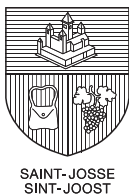
J'ai constaté ce 5 mai 2026 que des travaux de nettoyage étaient effectués au sein du bien situé au 36, rue de la Rivière, où est établi le Café VOX, dont la commune est propriétaire.

Ces travaux se déroulaient aux alentours de 20 heures. J'ai pu observer que deux personnes procédaient au vidage de contenu dans un container positionné rue de la Rivière. Il m'est apparu que ces personnes n'étaient pas des agents communaux.

Je souhaiterais dès lors obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Qui sont les personnes ou l'entreprise mandatée pour effectuer ces travaux ?
2. Dans quel cadre ces travaux ont-ils été ordonnés ou autorisés ?

Je vous remercie.
Ahmed Mouhssin
Conseiller communal



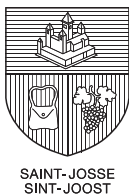
Réponse à la question concernant le local sis rue de la Rivière 36

Suite à votre question écrite relative aux travaux effectués dans le bien communal sis rue de la Rivière, 36 e/c, je vous prie de trouver ci-dessous les éléments de réponse :

- Depuis juin 2025, et à la suite de la faillite de l'ancien gestionnaire du débit de boissons, le bien a été squatté ;
- Lors de la reprise de possession du bien, les services communaux ont constaté un état de délabrement avancé, avec la présence de déchets à tous les étages ainsi que de nombreux encombrants dans la partie logement et, plus particulièrement, dans les caves de l'immeuble ;
- Dans un premier temps, nous avons sollicité le service compétent pour l'évacuation des déchets et autres encombrants. Celui-ci nous a toutefois indiqué que, compte tenu du volume à évacuer et de la surcharge actuelle de travail, il n'était pas en mesure d'effectuer cette intervention ;
- En date du 24 mars 2026, nous avons demandé un devis à notre société adjudicataire. Celui-ci s'élevait à 12.096,85 € TVAC et nous a semblé excessivement élevé ;
- Début mai, à la demande du service, le futur repreneur du débit de boissons a marqué son accord pour procéder lui-même au vidage des lieux, la Commune s'engageant à mettre un conteneur à sa disposition.

Cette dernière solution nous a semblé la plus réaliste et la plus économique, tant pour le futur repreneur que pour la Commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes salutations distinguées.



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à l'accumulation d'eau avenue de l'Astronomie n°13 – 17 mai 2026

Monsieur le Bourgmestre,

Ce dimanche 17 mai 2026, aux alentours de 16h12, je passais avenue de l'Astronomie devant la maison communale (n°13). En raison des fortes pluies, j'ai pu constater la présence de flaques d'eau importantes sur le trottoir, contraignant les piétons à se déplacer sur la piste cyclable pour pouvoir circuler.

Si la situation ne présente pas de danger immédiat, elle génère néanmoins une gêne réelle pour les usagers et une cohabitation peu souhaitable entre piétons et cyclistes.

Je me permets dès lors de vous poser les questions suivantes :

1. L'administration est-elle informée de ce problème d'accumulation d'eau à cet endroit ?
2. Un entretien régulier des grilles d'évacuation des eaux pluviales est-il prévu dans ce secteur ?
3. Des aménagements sont-ils envisagés pour améliorer l'écoulement des eaux sur ce tronçon ?

Je joins à la présente une photographie prise sur place illustrant la situation.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes salutations distinguées.

Ahmed Mouhssin



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant l'accumulation d'eau avenue de l'Astronomie n°13
- 17 mai 2026

Monsieur le Conseiller,

La dernière campagne de curage des avaloirs menée par la commune a eu lieu du 6/04/26 au 8/05/26.

S'agissant d'une voirie régionale, l'avenue de l'Astronomie n'est pas reprise dans ce parcours. La prochaine campagne menée par l'Agence Bruxelles propreté sur les voiries dont elle a la gestion aura lieu entre le 27/05/26 et le 1/06/26.

Le curage des avaloirs de l'avenue de l'Astronomie est prévu le 29/05/26 et la Région est informée de toute situation problématique constatée par nos services préalablement à ses campagnes qui ont lieu trois fois par an.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative aux accès Wi-Fi et écrans interactifs à La Nouvelle École

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

Le 14 avril 2026, j'ai effectué une visite de La Nouvelle École. J'ai pu constater que si plusieurs classes sont équipées d'écrans interactifs, certaines d'entre elles ne bénéficient pas d'une connexion Wi-Fi opérationnelle. Des enseignants se voient dès lors contraints d'utiliser leur connexion mobile personnelle — via partage de connexion 5G — pour faire fonctionner ces équipements. Cette situation est inacceptable : on ne peut exiger du personnel enseignant qu'il compense, avec ses propres outils, des lacunes dans l'infrastructure numérique d'un établissement communal.

Je vous pose dès lors les questions suivantes :

1. La direction de l'école a-t-elle déjà signalé ce problème à la commune ?
Si oui, à quelle date et sous quelle forme ?
2. Des mesures ont-elles été prises en réponse à ce signalement ? Si oui, lesquelles ?
3. Quelles solutions concrètes le Collège entend-il mettre en œuvre pour garantir un accès Wi-Fi fonctionnel dans l'ensemble des classes équipées d'écrans interactifs, et dans quel délai ?

Dans l'attente de votre réponse, je vous adresse mes salutations respectueuses.

Ahmed Mouhssin
Conseiller communal – Groupe Ecolo GROEN
Commune de Saint-Josse-ten-Noode



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

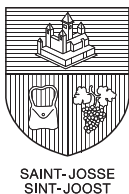
Réponse à la question concernant aux accès Wi-Fi et écrans interactifs à La Nouvelle École

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre question. Voici les éléments de réponse à ce sujet. La fibre Proximus Internet Pro+ a été installée début du mois d'avril et des visites de repérage ont été effectuées par le Service informatique afin d'identifier les possibilités d'utiliser le câblage existant.

Sur base de ces repérages, un plan de placement des points d'accès Wifi a été établi avec 4 bornes Wifi pour couvrir les locaux concernés. En fonction de la qualité du signal Wifi, 2 bornes supplémentaires pourraient venir renforcer la couverture Wifi.

Le matériel pour finaliser cette installation est en nos stocks, l'installation sera terminée et opérationnelle pour la mi-juin. Des travaux de câblage devront être effectués afin de pérenniser cette installation. En effet, le signal est plus stable si toutes les bornes Wifi sont reliées au routeur via des connexions câblées plutôt que sans fil.



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la mise à disposition des espaces scolaires communaux

À l'attention du Collège des Bourgmestre et Échevins,

Le règlement communal et les pratiques en vigueur prévoient-ils un cadre formalisé pour la mise à disposition d'espaces dans les écoles communales de Saint-Josse-ten-Noode à des acteurs extérieurs ? À titre d'exemple, dans le cas d'une rupture du jeûne organisée dans une école communale :

1. 1. Une telle mise à disposition nécessite-t-elle une autorisation préalable du Collège, ou relève-t-elle de la seule compétence de la direction de l'établissement ?
2. 2. Le Collège est-il systématiquement informé de ces occupations, et selon quelle procédure ?
3. 3. Ces mises à disposition se font-elles à titre gratuit ou donnent-elles lieu à une participation financière ?
Si oui, selon quel barème ?

Pour l'année 2025 et le premier trimestre 2026, je souhaite obtenir la liste complète des occupations d'espaces scolaires — préaux, salles, ou tout autre espace — par des acteurs extérieurs à l'école, avec pour chaque occurrence : l'établissement concerné, la nature de l'espace mis à disposition, l'identité ou la nature de l'occupant, la date et la durée de l'occupation, ainsi que les conditions financières appliquées.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant la mise à disposition des espaces scolaires communaux

Monsieur le Conseiller,

En réponse à votre question écrite relative à mise à disposition des espaces scolaires communaux, vous trouverez ci-dessous les éléments de réponse.

Toute mise à disposition d'espaces dans les écoles communales au profit d'un tiers est soumise à une décision préalable du Collège des Bourgmestre et Échevins. Les demandes font systématiquement l'objet d'un formulaire dûment complété et signé, avant d'être soumises à l'approbation du Collège, qui est ainsi informé de chaque occupation.

Ces mises à disposition sont payantes et donnent lieu à l'application des tarifs prévus par le règlement communal adopté le 29 avril 2026. Toutefois, ce nouveau règlement ainsi que ses tarifs n'entreront en vigueur qu'à partir de septembre 2026.

En ce qui concerne les occupations intervenues durant l'année 2025 et le premier trimestre 2026, les services pourront en faire la compilation pour votre parfaite information.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - M. DAOUD - relative aux braderie-brocante du quartier du Méridien et de la chaussée de Haecht

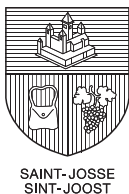
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette année encore, la braderie-brocante a animé le quartier du Méridien et la chaussée de Haecht, rassemblant commerçants et habitants autour d'une journée entre stands, bonnes affaires et bonne ambiance.

En tant que commerçant, je sais à quel point cela est important pour l'économie locale et je remercie à ce titre le Collège pour toutes les initiatives prises pour valoriser le commerce.

Ma question est la suivante : quel bilan peut-on tirer de cette initiative?

Je vous remercie pour vos réponse.



Réponse à la question concernant les braderie-brocante du quartier du Méridien et de la chaussée de Haecht

La braderie-brocante organisée cette année dans le quartier du Méridien et sur la chaussée de Haecht a connu une très bonne affluence.

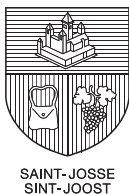
Les conditions météorologiques favorables ont contribué au succès de l'événement. La diversité de l'offre, réunissant commerçants locaux, commerçants ambulants et brocanteurs, ainsi que les bonnes affaires proposées, ont attiré de nombreux chalands tout au long de la journée.

Ce type d'initiative contribue fortement à la vitalité des rues commerçantes, tout en soutenant le développement d'une économie locale plus conviviale, plus proche des habitants et plus résistante.

Au-delà de son impact économique, il faut également souligner la portée sociale de ce rendez-vous. Une braderie ne se limite pas à un espace de vente en plein air : elle crée des occasions de rencontre entre générations et de convivialité, en facilitant les échanges entre riverains, familles et commerçants. Elle participe ainsi à dynamiser la vie de quartier et à renforcer l'appropriation collective de l'espace public.

Les trampolines installés pour les enfants ainsi que la fanfare déambulatoire ont également contribué à attirer du public. L'ensemble a permis de créer une ambiance conviviale et dynamique, appréciée tant par les visiteurs que par les participants.

Le bilan est donc positif et confirme l'intérêt de reconduire cet événement qui est ancré dans les habitudes des habitants et des visiteurs.



Question écrite du Conseiller communal - M. LUAHABI - relative à la mise en place d'un service d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts par le SPF Finances à Saint-Josse

Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Estimés Collègues,

Je souhaite, à travers cette interpellation, saluer une initiative particulièrement remarquable portée, depuis de nombreuses années, par la commune de Saint-Josse-ten-Noode en matière d'accompagnement administratif des citoyens.

En mettant à nouveau en place une permanence dédiée à l'aide au remplissage des déclarations fiscales, organisée le 8 juin prochain avec le soutien des professionnels du SPF Finances, notre commune démontre concrètement ce que doit être un service public moderne : un service public humain, accessible, proche des habitants et attentif aux réalités sociales du terrain.

À l'heure où de nombreuses démarches administratives se digitalisent à grande vitesse, beaucoup de citoyens – notamment les personnes âgées, les publics fragilisés ou les habitants moins familiarisés avec les outils numériques – se sentent démunis face à des procédures parfois complexes.

Trop souvent ailleurs, cette fracture administrative conduit à un non-recours aux droits, à des erreurs involontaires ou à un sentiment d'abandon vis-à-vis des institutions.

À cet égard, l'initiative portée par le Collège mérite d'être soulignée avec force. Elle illustre une vision exigeante et profondément sociale de l'action publique locale. En permettant aux habitants de bénéficier gratuitement d'un accompagnement personnalisé par des professionnels du SPF Finances, la commune agit de manière concrète pour rétablir l'égalité d'accès aux services publics.

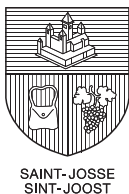
Ce dispositif apparaît aujourd'hui comme un exemple particulièrement inspirant, voire unique à l'échelle de la Région bruxelloise, tant il renforce le lien de confiance entre les citoyens et les administrations. Il rappelle que la proximité humaine reste essentielle dans la relation entre l'autorité publique et les habitants.

Au-delà de l'aide fiscale elle-même, cette permanence envoie un signal fort : celui d'une commune qui ne laisse personne au bord du chemin administratif et qui considère l'accompagnement des citoyens comme une véritable mission de service public.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes :

- Quel bilan tirez-vous des précédentes éditions de cette permanence fiscale en termes de fréquentation et de satisfaction des habitants ?
- La commune envisage-t-elle de renforcer encore ce type d'accompagnement administratif de proximité dans d'autres matières relevant du quotidien des citoyens ?
- Des échanges ont-ils lieu avec d'autres communes bruxelloises afin de partager cette bonne pratique ?
- Enfin, comment la commune entend-elle poursuivre ses efforts pour lutter contre la fracture numérique et administrative qui touche encore une partie importante de la population ?

Je vous remercie.



Réponse à la question concernant la mise en place d'un service d'aide au remplissage de la déclaration d'impôts par le SPF Finances à Saint-Josse

Mesdames, Messieurs les Conseillères,

Cher Collègue,

Je vous remercie pour cette interpellation qui souligne cette initiative communale dans sa volonté de rapprocher l'administration des citoyens en proposant un accompagnement concret, accessible et utile dans une démarche souvent perçue comme complexe.

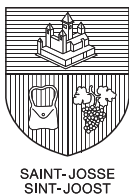
Les chiffres de participation témoignent d'ailleurs de l'intérêt constant des habitants pour ce service. En 2025, pas moins de 85 rendez-vous ont déjà été enregistrés. En 2024, 95 citoyens s'étaient inscrits, tandis qu'en 2023, nous comptons également 85 inscriptions.

Au vu de cet engouement régulier, il apparaît clairement que les habitants apprécient et plébiscitent cette initiative, qui permet à chacun de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans le remplissage de sa déclaration fiscale.

Je ne dispose pas encore du chiffre définitif pour cette année, les inscriptions restant ouvertes jusqu'au 29 mai inclus. Toutefois, il m'a déjà été rapporté que plusieurs citoyens avaient pris contact avec l'accueil de la Rue Royale avant même le lancement officiel de l'évènement.

Cela confirme que la demande est bien réelle et constante, et souligne l'importance de maintenir ce type de service de proximité au bénéfice de la population.

Je vous remercie pour votre attention.



Question écrite du Conseiller communal - M. BENHAMMOU - relative aux politiques de mise à l'emploi à Saint-Josse

Chers collègues,

Je voudrais revenir ce soir sur une initiative positive qui mérite d'être saluée : l'organisation récente de Job Connexion – Spécial Nettoyage à la Salle Tanger.

Dans une commune comme Saint-Josse, où la question de l'emploi reste centrale pour beaucoup d'habitants, il est important de soutenir toutes les actions qui permettent de créer un lien direct entre les chercheurs d'emploi et les employeurs.

Et à ce titre, je pense qu'il faut reconnaître l'intérêt de ce type de dispositif.

Créer des espaces concrets de rencontre, faire venir des entreprises, mobiliser les partenaires de l'emploi, rapprocher les opportunités du terrain : c'est utile, c'est visible, et c'est une bonne chose pour notre commune.

Mais justement, parce que c'est une bonne initiative, je pense qu'il est important aujourd'hui d'aller un peu plus loin.

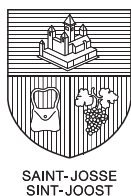
Au fond, la vraie question est simple : quel est l'impact réel de ces politiques de mise à l'emploi à Saint-Josse ? Parce que ce qui compte, ce n'est pas seulement d'organiser des rencontres, c'est de savoir si elles débouchent sur de vraies opportunités pour les habitants.

Et si c'est le cas — ce dont je suis convaincu car je connais la détermination de notre Echevine et du Collège sur cette question — alors il faut non seulement le dire, mais aussi s'appuyer dessus pour aller encore plus loin.

Donc mes questions au Collège sont assez simples :

- Quel bilan tirez-vous aujourd'hui des actions de mise à l'emploi organisées à Saint-Josse ?
- Disposez-vous de chiffres sur les résultats concrets obtenus ?
- Quelles sont les prochaines opérations ?

Je vous remercie pour votre investissement et pour votre attention



Réponse à la question concernant les politiques de mise à l'emploi à Saint-Josse

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour votre interpellation et votre intérêt pour les question qui touchent à l'emploi. Elle me permet non seulement d'y répondre mais également d'élargir le cadre à un bilan des actions menées de manière générale par la Mission locale.

En effet, l'année 2025 marque un bilan particulièrement positif pour la Mission Locale pour l'emploi de Saint-Josse, tant au niveau de l'accompagnement des demandeurs d'emploi que de la solidité de son fonctionnement interne.

Au total, 1.467 demandeurs d'emploi ont été accompagnés tous secteurs confondus, dont près de la moitié sont des habitants de Saint-Josse. Le service Emploi-Formation a, à lui seul, assuré le suivi de 1.274 personnes, dépassant largement l'objectif de 1.050 suivis fixé par Actiris et pour lequel la Mission Locale est financée. Ce résultat témoigne de l'engagement constant des équipes et de la pertinence du travail mené sur le terrain.

Le pôle INITIATIVES a également poursuivi son action avec succès en permettant à 148 stagiaires de suivre des découvertes métiers et des formations qualifiantes dans des secteurs porteurs tels que l'aide à domicile en titres-services, la restauration ou encore l'hôtellerie.

Par ailleurs, 45 demandeurs d'emploi ont été engagés dans le cadre de contrats en Économie Sociale Mandatée en Insertion au sein du Service de Travaux d'Intérêts Collectifs. Cette expérience leur permet d'acquérir des compétences concrètes, des validations reconnues ainsi qu'une expérience professionnelle facilitant leur retour durable vers l'emploi.

Au total, plus de 22.250 heures de formation ont été dispensées en 2025, illustrant l'importance accordée au développement des compétences et à l'insertion professionnelle.

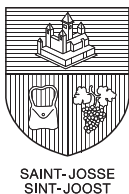
Concernant les job-dating organisés depuis plusieurs années, d'abord dans le cadre du projet « CEO EVENT » avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Saint-Josse, puis dans celui du projet inter-Maisons de l'emploi « Job Connexion », ceux-ci constituent aujourd'hui une véritable plus-value, tant pour la Mission Locale que pour les demandeurs d'emploi accompagnés.

Ces rencontres offrent aux chercheurs d'emploi l'opportunité de rencontrer en quelques heures plusieurs employeurs qui recrutent activement, augmentant ainsi considérablement leurs chances d'accéder à un entretien et à un emploi. En amont, les candidats bénéficient d'une préparation spécifique assurée par les équipes de la Mission Locale afin d'aborder ces échanges dans les meilleures conditions.

Le dernier Job Connexion consacré au secteur du nettoyage et des titres-services, organisé le 26 mars dernier, illustre pleinement l'efficacité de ce modèle. L'événement a réuni 9 employeurs et 51 candidats préparés en amont, générant plus de 200 entretiens d'embauche au cours d'une seule après-midi. Pas moins de 57 promesses d'embauche ont été formulées dès le jour même, certains candidats ayant reçu plusieurs propositions.

Les taux de satisfaction enregistrés témoignent également de la réussite de cette initiative, tant du côté des employeurs que des participants. Ces résultats très encourageants confirment l'efficacité du modèle développé par la Mission Locale et renforcent sa volonté de poursuivre et développer ce type d'actions au service de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Je vous remercie pour votre attention.



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la Publicité des offres d'emploi communales

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins,

La page dédiée aux offres d'emploi sur le site officiel de la commune de Saint-Josse-ten-Noode ne serait plus fonctionnelle depuis un certain temps, rendant impossible la consultation des postes vacants par les citoyens.

Or, il semblerait que des engagements aient bel et bien eu lieu durant cette période.

Je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes au Collège :

- Quelles sont les obligations légales de la commune en matière de publicité des offres d'emploi, notamment au regard de la réglementation sur l'accès à la fonction publique locale ?
- Sur quelles plateformes ou canaux les offres d'emploi ont-elles été publiées depuis juillet 2025, en l'absence de publication sur le site communal ?
- Combien d'engagements ont été réalisés depuis juillet 2025, et pour quels postes ?
- Comment le Collège garantit-il l'égalité d'accès et la transparence dans les procédures de recrutement lorsque la publication officielle est défaillante ?

Un citoyen témoigne directement : « Apprendre qu'il y a encore des engagements depuis juillet mais que la publication ne respecte pas le cadre, c'est assez grave. Ça donne l'impression que la publication d'une offre d'emploi est inutile et que les candidats sont choisis d'avance. »

Je remercie le Collège pour ses réponses circonstanciées

Réponse à la question concernant la Publicité des offres d'emploi communales

Monsieur le Conseiller communal,

La Commune applique les principes fondamentaux qui régissent l'accès à la fonction publique locale, à savoir l'égalité d'accès aux emplois publics, la publicité des postes vacants, l'objectivité des procédures de sélection, le recrutement fondé sur les compétences, la motivation des décisions et le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

Conformément aux obligations en vigueur pour les employeurs publics bruxellois, les offres d'emploi de la Commune sont systématiquement publiées auprès d'Actiris. Cette publication constitue une garantie essentielle d'accès à l'emploi public dans le respect des principes d'égalité et de transparence.

Depuis juillet 2025, douze engagements ont été réalisés au sein de l'administration communale. La majorité de ces recrutements concerne le secteur de la petite enfance : six puéricultrices, une infirmière, une directrice et une conseillère pédagogique, dans le cadre de contrats à durée déterminée, dont trois sont aujourd'hui arrivés à échéance. Ont également été engagés un assistant administratif afin d'assurer la continuité du service, un ouvrier polyvalent pour répondre aux besoins opérationnels de l'administration ainsi qu'une coordinatrice Culture néerlandophone dans le cadre d'un poste subventionné.

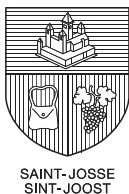
La Commune considère que ses obligations en matière de publicité des emplois sont pleinement respectées dès lors que l'ensemble des appels à candidatures est publié sur Actiris conformément aux exigences légales.

Par ailleurs, contrairement à ce qui a pu être affirmé, la rubrique « Offres d'emploi » du site internet communal est pleinement fonctionnelle. Cette page demeure accessible à tout moment via le site communal, sous l'onglet « Emplois et formation », puis « Offres d'emploi ». Si aucune offre n'y figure actuellement, c'est simplement parce qu'aucune nouvelle demande de publication n'a été introduite ces derniers mois et que les offres précédentes ont été retirées une fois les procédures de recrutement clôturées.

La procédure interne de publication est claire et opérationnelle : les demandes de mise en ligne ou de retrait des offres sont transmises au service Communication par le service compétent, qui assure ensuite leur publication ou leur suppression dans les meilleurs délais. Aucun dysfonctionnement n'a été constaté dans ce processus.

Enfin, afin de renforcer encore la visibilité des opportunités d'emploi, certaines offres sont également relayées sur les réseaux professionnels de la Commune, notamment via la page LinkedIn « I Love Saint-Josse », permettant ainsi d'élargir leur diffusion auprès d'un public intéressé par les carrières dans le secteur public.

Enfin, je ne vous rappellerai pas ici le contexte qui est le nôtre et qui prévoit notamment un rôle à l'inspecteur pour ce qui concerne les engagements et leur gel.



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la lutte contre les dépôts clandestins devant l'ancien parc à conteneurs

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Dans le cadre de la lutte contre les dépôts clandestins, nous avons pu constater, et plusieurs habitants nous l'ont également signalé, que depuis la fermeture du parc à conteneurs, des dépôts sauvages sont régulièrement effectués devant le site.

Une caméra de surveillance a été installée à la suite de cette fermeture. À ce sujet, je souhaiterais obtenir des éclaircissements sur les points suivants :

1. Cette caméra est-elle effectivement utilisée et opérationnelle ?
2. Disposez-vous d'images permettant d'identifier les personnes ayant procédé à ces dépôts clandestins ?
3. Le cas échéant, des taxes (ou amendes administratives) ont-elles été infligées à l'encontre des contrevenants ?
4. Pourriez-vous me communiquer le nombre de taxes appliquées depuis la fermeture de la déchetterie ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses qui seront apportées à ces questions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de ma considération distinguée.

Ahmed Mouhssin
Conseiller communal



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

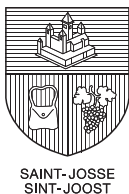
Réponse à la question concernant la la lutte contre les dépôts clandestins devant l'ancien parc à conteneurs

La caméra concernée n'est actuellement pas opérationnelle et ne peut, en tout état de cause, être utilisée dans le cadre de la constatation ou de la sanction d'infractions. Dès lors, aucun procès-verbal n'a été établi sur la base des images de cette caméra.

Elle n'a pas été installée à l'occasion de la fermeture du parc à conteneurs. Son installation est intervenue en 2023 dans le cadre de travaux réalisés par la société Via Paris Concept Decor sur le site du parc à conteneurs. Ce dossier a été traité par le service des Travaux publics.

Plus largement, cette situation s'inscrit dans le prolongement des échanges relatifs au dossier du « Quartier P'tit Boule » dont vous avez pu entendre les développements lors du conseil du 30 juin.

Une alternative est en cours d'examen pour le placement de caméras est en cours par les services sur base d'expériences portées ailleurs.



Question écrite de la Conseillère communale - Mme MARA - relative l'ASBL Transit : situation préoccupante

Monsieur le Bourgmestre,

Depuis plusieurs semaines, les acteurs du secteur de la prévention, de la réduction des risques, de l'accompagnement des usagers de drogues et du travail social tirent la sonnette d'alarme.

Les documents qui nous ont été transmis par l'ASBL Transit, mais également les articles de presse récents, font état d'une situation extrêmement préoccupante. Transit, acteur historique et incontournable de la politique bruxelloise en matière de drogues, annonce être au bord de la cessation de ses activités suite aux incertitudes budgétaires et aux réductions de financement envisagées.

Pour rappel, Transit n'est pas une structure périphérique. C'est un maillon essentiel de la chaîne de prévention et de sécurité à Bruxelles. Chaque jour, ses équipes prennent en charge des personnes en grande précarité, des consommateurs de drogues, des personnes souffrant d'addictions sévères, souvent éloignées des services classiques. Or, lorsque ces structures disparaissent ou s'affaiblissent, les problèmes ne disparaissent pas avec elles. Ils se déplacent simplement vers l'espace public, les quartiers et les services communaux.

À Saint-Josse, nous savons malheureusement de quoi nous parlons.

Depuis plusieurs années, nous constatons sur le terrain :

- une augmentation des consommations visibles dans l'espace public ;
- la présence de plus en plus importante de personnes en errance confrontées à des problématiques d'assuétudes ;
- une pression croissante sur les services de prévention, les gardiens de la paix, les éducateurs de rue et les services sociaux ;
- des tensions récurrentes dans certains secteurs du territoire communal ;
- une mobilisation permanente des acteurs de première ligne pour maintenir un équilibre déjà fragile.

Nous savons également que la réponse sécuritaire seule ne suffit pas.

La réalité de terrain démontre qu'aucune politique de sécurité durable ne peut être menée sans un investissement parallèle dans la prévention, la santé mentale, la réduction des risques et l'accompagnement social.

Fermer ou affaiblir des structures telles que Transit revient à reporter la charge sur les communes, les zones de police, les CPAS, les services de prévention et, in fine, sur les habitants eux-mêmes.

Dans ce contexte, je souhaiterais dès lors poser les questions suivantes :

1. Le Collège a-t-il été officiellement informé des difficultés financières rencontrées par Transit et des conséquences potentielles d'une fermeture ou d'une réduction de ses activités ?
2. Une évaluation a-t-elle été réalisée concernant l'impact qu'une telle situation pourrait avoir sur Saint-Josse, notamment en matière de tranquillité publique, de consommation dans l'espace public et d'accompagnement des publics les plus fragilisés ?
3. Des contacts ont-ils été pris avec les autorités régionales compétentes afin de rappeler l'importance des dispositifs de réduction des risques dans la gestion des problématiques de sécurité urbaine ?

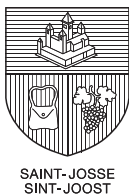
4. Le Collège partage-t-il l'analyse selon laquelle la prévention, la santé et la sécurité constituent un continuum indissociable et que toute diminution des moyens consacrés à l'un de ces piliers risque d'avoir des répercussions directes sur les autres ?
5. Enfin, le Collège entend-il interpeller le Gouvernement régional afin de garantir la pérennité des opérateurs essentiels du secteur et éviter que les communes ne soient confrontées demain à une aggravation des problématiques que ces associations contribuent aujourd'hui à contenir ?

Parce qu'au-delà du sort d'une ASBL, c'est bien la question du modèle de société que nous souhaitons défendre qui est posée.

Investir dans la prévention n'est pas une dépense. C'est éviter demain des coûts humains, sociaux, sanitaires et sécuritaires bien plus importants.

Et à Saint-Josse, où nous connaissons déjà la fragilité de certains équilibres urbains, nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre que les dispositifs disparaissent pour constater les dégâts.

Je vous remercie.



Réponse à la question concernant l'ASBL Transit : situation préoccupante

Je vous remercie pour votre interpellation concernant la situation préoccupante de l'ASBL Transit.

Je partage votre analyse quant au rôle fondamental que joue cette association dans l'écosystème bruxellois de prévention, de santé publique et de réduction des risques.

Concernant votre première question, le Collège a effectivement été informé des difficultés rencontrées par Transit, notamment au travers des communications du secteur associatif, des échanges entre acteurs de terrain ainsi que des informations relayées dans la presse. Comme de nombreuses communes bruxelloises, nous suivons avec attention l'évolution de ce dossier.

Concernant la deuxième question, il est évident qu'une disparition ou une réduction importante des activités de Transit aurait des répercussions sur les communes bruxelloises et particulièrement sur les quartiers déjà confrontés à des phénomènes de consommation problématique.

À Saint-Josse, nos services de prévention, nos éducateurs de rue, nos gardiens de la paix, nos travailleurs sociaux et notre zone de police constatent quotidiennement l'importance d'un accompagnement spécialisé pour les personnes souffrant d'assuétudes. Lorsque les structures de prise en charge s'affaiblissent, les situations de détresse se déplacent vers l'espace public. Ce sont alors les communes qui se retrouvent en première ligne.

Concernant la troisième question, plusieurs échanges ont eu lieu dans les instances de concertation régionales auxquelles participe la commune. Nous y rappelons régulièrement que les enjeux de sécurité, de santé mentale, d'assuétudes et de cohésion sociale sont étroitement liés et nécessitent une approche coordonnée.

Concernant la quatrième question, le Collège partage pleinement cette analyse. Opposer prévention et sécurité est une erreur.

L'expérience du terrain démontre exactement l'inverse. Les politiques de sécurité qui fonctionnent sont celles qui s'appuient simultanément sur la prévention, l'accompagnement social, la santé publique et l'action policière.

À Saint-Josse, nous avons toujours défendu cette approche équilibrée. La prévention ne remplace pas la sécurité. Elle la renforce.

Concernant la cinquième question, nous continuerons à porter ce message auprès des autorités compétentes. Les communes ne peuvent pas être les variables d'ajustement de décisions qui fragiliseraient davantage des secteurs déjà sous tension.

Au-delà du cas de Transit, c'est la question du financement de l'ensemble des acteurs de première ligne qui est posée aujourd'hui.

Car derrière les chiffres budgétaires, il y a des réalités humaines.

Il y a des personnes vulnérables et dépendantes qui cherchent à accéder aux soins.

Il y a des habitants qui souhaitent pouvoir vivre sereinement dans leur quartier.

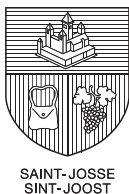
Il y a des travailleurs sociaux, des éducateurs, des policiers et des professionnels de la santé qui tentent quotidiennement d'apporter des réponses concrètes à des situations de plus en plus complexes.

Affaiblir ces dispositifs reviendrait à reporter les difficultés vers les communes, les services d'urgence, les hôpitaux et les forces de l'ordre.

Et chacun sait qu'il est toujours moins coûteux, humainement, socialement et financièrement. La solution est de prévenir que de réparer.

La sécurité d'un territoire ne se mesure pas uniquement au nombre d'interventions policières. Elle se mesure également à sa capacité à protéger les plus fragiles, à prévenir les ruptures et à maintenir la cohésion sociale.

C'est cette vision que nous continuerons à défendre.



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative aux litiges

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Échevins,

Dans le cadre de l'exercice de mon mandat de conseiller communal et de mon droit de regard sur la bonne gestion des affaires communales, j'ai récemment eu connaissance de l'existence d'un litige impliquant la Commune et Vivaqua dont je n'avais pas été informé. Cette découverte m'amène à m'interroger sur l'état global du contentieux communal.

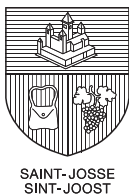
Je vous pose dès lors les questions suivantes :

1. Pourriez-vous me communiquer la liste exhaustive de l'ensemble des litiges en cours impliquant la Commune de Saint-Josse-ten-Noode, que ce soit en qualité de partie demanderesse ou défenderesse ?
2. Pour chacun de ces litiges, pourriez-vous préciser :
 - la nature du litige et les parties en présence ;
 - la juridiction saisie et le stade de la procédure ;
 - l'année d'introduction de la procédure ;
 - le cas échéant, les provisions ou engagements financiers inscrits au budget communal en lien avec ce dossier ?
3. Certains de ces litiges semblent remonter à plusieurs années. Quelle est la politique du Collège en matière de suivi et d'information du Conseil sur l'évolution de ces procédures ?

Je vous remercie de bien vouloir apporter une réponse circonstanciée à ces questions.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, l'expression de ma considération distinguée.

Ahmed Mouhssin
Conseiller communal



Réponse à la question concernant les listes des litiges

Monsieur le Conseiller,

En ce qui concerne les procédures judiciaires impliquant la Commune, il convient de distinguer deux situations prévues par la Nouvelle Loi communale (NLC).

D'une part, lorsque la Commune est atraite en justice, le Collège des bourgmestre et échevins est habilité à assurer sa défense sans devoir solliciter l'autorisation préalable du Conseil communal.

Cette compétence est prévue à l'article 270 de la NLC, qui dispose notamment que le Collège répond en justice à toute action intentée contre la Commune.

D'autre part, lorsque la Commune souhaite introduire elle-même une action en justice en qualité de demanderesse, l'article 270 de la NLC prévoit que, sauf exceptions, le Collège ne puisse agir qu'après avoir obtenu l'autorisation du Conseil communal.

S'agissant de votre demande d'informations relatives au contentieux, nous pouvons dès à présent vous inviter à prendre connaissance du contentieux fiscal de la commune. A cet effet, nous pouvons mettre à votre disposition un document reprenant, pour chaque dossier, l'exercice d'imposition, le libellé du rôle, les montants dus ainsi que les articles de rôle. Il s'agit d'une information complète, qui ne contient toutefois pas les données à caractère personnel des redevables pour l'exercice d'imposition 2025.

Plus généralement, le service du contentieux reste à votre disposition afin de permettre la consultation ou la communication des documents administratifs existants relatifs à un dossier déterminé ou à une catégorie de contentieux préalablement identifiée. Cette mise à disposition s'effectuera dans le respect des dispositions légales applicables ainsi que des intérêts de la Commune lorsque ceux-ci sont susceptibles d'être affectés par une procédure contentieuse en cours.

Bien cordialement,

Question écrite du Conseiller communal - M. BOIKETE - relative à la transparence et uniformisation de la perception des taxes et redevances communales

La perception des taxes et redevances communales constitue une part essentielle du fonctionnement financier de notre commune : taxes de stationnement, redevances de crèche, taxes sur les enseignes, terrasses, déchets, occupation du domaine public, etc.

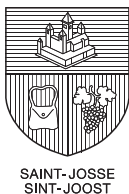
Or, aujourd'hui, il apparaît extrêmement difficile d'avoir une vision claire et consolidée de ce qui est enrôlé, de ce qui est annulé et de ce qui est réellement perçu.

Selon les services, les méthodes d'enregistrement varient : certains utilisent des applications numériques, d'autres encore fonctionnent au papier, d'autres enfin disposent de systèmes internes non harmonisés. Cette fragmentation complique non seulement le suivi budgétaire mais pose aussi un risque majeur : l'absence de transparence et de traçabilité, notamment lorsqu'une taxe ou une redevance est annulée.

Il est en effet indispensable de pouvoir savoir qui a décidé cette annulation, quand, et surtout pourquoi, afin de garantir la bonne gouvernance et l'égalité de traitement de tous les redevables.

Dans ce contexte, je souhaite poser les questions suivantes :

1. Comment le Collège explique-t-il l'absence d'un système centralisé permettant de suivre de manière uniforme l'ensemble des taxes et redevances, depuis la constatation jusqu'à la perception ?
2. La commune prévoit-elle d'uniformiser et d'automatiser les modes de perception afin d'améliorer la fiabilité des données, réduire les erreurs au niveau des comptes et renforcer la transparence ?
3. Quelles procédures existent aujourd'hui pour encadrer l'annulation d'une taxe ou d'une redevance, et comment garantir que ces décisions soient systématiquement motivées, tracées et accessibles au contrôle ?
4. Le Collège peut-il s'engager à mettre en place un dispositif garantissant une transparence totale : registre des annulations, harmonisation des pratiques, et reporting régulier sur le constaté, l'enrôlé, l'annulé, et le perçu ?



Réponse à la question concernant la transparence et uniformisation de la perception des taxes et redevances communales

Monsieur le Conseiller,

Il existe déjà un système centralisé pour les taxes, et il en va de même pour les SAC ainsi que pour le stationnement. Cela démontre qu'une gestion structurée, rigoureuse et cohérente est non seulement possible, mais déjà en place au sein de l'administration.

Pour les autres redevances, les procédures et les règlements existent également. L'enjeu aujourd'hui n'est donc pas de réinventer entièrement le fonctionnement, mais bien de veiller à une application uniforme des règlements, des consignes et des procédures par l'ensemble des services.

Chaque règlement doit d'ailleurs intégrer clairement sa dimension « perception », afin de garantir une gestion complète, lisible et juridiquement solide.

En matière fiscale, les procédures d'annulation sont déjà encadrées depuis longtemps : l'annulation d'une taxe passe par le Collège, au moyen d'une non-valeur ou d'une non-valeur avec remboursement.

Pour les redevances et les SAC, la gestion est assurée directement par les services concernés, ce qui se justifie par le volume important de dossiers à traiter.

En cela, notre fonctionnement ne diffère pas de ce qui se pratique dans de nombreuses autres administrations. En disant cela, il existe un certain nombre d'enjeux importants et notamment celui de l'intégration logicielle et l'utilisation d'outil numériques adaptés, tout en gardant l'humain au centre.

Une bonne administration ne repose pas uniquement sur des règlements ; elle repose aussi sur des outils adaptés, des responsabilités clairement définies et une capacité réelle de contrôle et de pilotage. C'est dans cette logique que nous voulons avancer : préparer l'administration de demain en intégrant plus les solutions numériques. Car tout devient plus simple, plus fiable et plus transparent lorsque les services disposent d'outils de gestion performants.

Et c'est aussi vers cela que nous avançons.

L'objectif n'est pas de multiplier les structures ou de complexifier le travail des services, mais au contraire de moderniser les méthodes, d'uniformiser les pratiques et de sécuriser les processus.

Mieux organiser, mieux équiper et mieux piloter, nous y travaillons au quotidien. Je remercie à ce titre nos fonctionnaires dirigeants qui avancent de manière coordonnée dans cette direction.

Je vous remercie pour votre attention.

Question écrite du Conseiller communal - M. BOIKETE - relative à la politique communale en matière d'activité complémentaire

Une travailleuse communale a récemment démissionné après que sa demande d'exercer une activité complémentaire a été refusée. Une autre s'est vu refusé une activité complémentaire mais est toujours en fonction.

Ces épisodes mettent en lumière une problématique plus large au sein de l'administration : de nombreux agents exercent une activité complémentaire, mais les règles en la matière sont encore mal comprises ou inégalement appliquées.

En principe, toute activité générant un revenu – qu'il s'agisse d'un statut d'indépendant complémentaire, d'une activité en société, d'un flexi-job ou de toute autre forme de travail rémunéré – doit être déclarée à l'employeur.

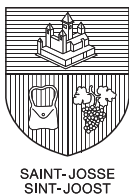
Pourtant, certains agents omettent cette démarche, parfois par méconnaissance, parfois par simple distraction. Il arrive même que des activités soient exercées sans que le chef de service direct en soit informé, ce qui pose des questions en termes de transparence, de compatibilité des fonctions et de bonne gestion administrative.

Il est également important de rappeler que certaines activités doivent être déclarées même lorsqu'elles ne génèrent aucun revenu. En effet, certains engagements extraprofessionnels, par leur nature ou leur visibilité, peuvent présenter un risque d'atteinte à l'image, à la neutralité ou à la réputation de l'employeur. La transparence permet alors de vérifier la compatibilité de ces activités avec les missions exercées au sein de l'administration et d'éviter toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts ou de porter préjudice à l'institution.

Une politique claire, connue et appliquée de manière uniforme permettrait d'éviter les malentendus, de prévenir les conflits potentiels et d'assurer une égalité de traitement entre tous les travailleurs. Elle garantit également que les activités externes ne compromettent ni le fonctionnement des services, ni l'image de l'administration.

Dans ce cadre, plusieurs points méritent d'être clarifiés :

1. Combien de travailleurs exercent actuellement une activité complémentaire au sein de l'administration ?
2. Dans quels cas une activité complémentaire doit-elle impérativement être déclarée à l'employeur ?
3. Sur quels critères l'administration fonde-t-elle l'acceptation ou le refus d'une telle activité ?
4. Les chefs de service sont-ils associés au processus de décision ?
5. Un dispositif de régularisation est-il prévu pour les agents ayant omis de déclarer leur activité complémentaire ?



Réponse à la question concernant la politique communale en matière d'activité complémentaire

Monsieur le Conseiller communal,

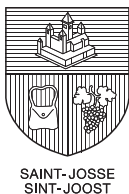
À l'heure actuelle, moins de dix travailleurs de l'administration exercent une activité complémentaire déclarée.

Conformément aux obligations légales et déontologiques applicables aux agents publics, toute activité complémentaire doit être déclarée à l'employeur. Cette obligation découle notamment du devoir de loyauté, du principe de disponibilité ainsi que des règles relatives aux incompatibilités et aux conflits d'intérêts.

Lors de l'examen d'une demande, l'administration apprécie notamment la compatibilité de l'activité envisagée avec les fonctions exercées, son incidence éventuelle sur l'organisation du service ainsi que les risques potentiels pour l'image et les intérêts de la commune. Chaque situation fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

Dans le cadre de cette procédure, le chef de service concerné est systématiquement consulté et invité à rendre un avis préalablement à la décision.

Par ailleurs, l'administration encourage les agents qui exerceraient une activité complémentaire non encore déclarée à régulariser leur situation dans les meilleurs délais. En effet, le non-respect de l'obligation de déclaration est susceptible d'être considéré comme un manquement aux obligations professionnelles applicables aux membres du personnel.



Question écrite du Conseiller communal - M. MOUHSSIN - relative à la campagne d'information sur le nouveau règlement-taxe en matière de Propreté publique

Monsieur le Bourgmestre,

Lors du Conseil communal du 30 juin 2026, notre conseil a approuvé, le règlement-taxe en matière de Propreté publique, applicable à partir du 8 juillet 2026 et pour une durée de cinq ans.

Plusieurs montants de cette nouvelle grille tarifaire sont sensiblement plus élevés que ceux du règlement précédent adopté le 21 mai 2025. Compte tenu de cette hausse significative, il me semble essentiel que l'ensemble des citoyens et citoyennes de la commune soit correctement informé des nouvelles règles et des montants applicables avant l'entrée en vigueur du règlement, afin d'éviter toute incompréhension ou sentiment d'injustice.

Dans ce cadre, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Une campagne d'information à destination des citoyens est-elle prévue concernant ce nouveau règlement-taxe ?
2. Si oui, selon quel calendrier sera-t-elle déployée, notamment par rapport à la date d'entrée en vigueur du 8 juillet 2026 ?
3. Quels canaux de communication seront utilisés (toutes-boîtes, site internet communal, réseaux sociaux, affichage, presse locale, etc.) ?
4. Quelles mesures seront prises pour s'assurer que l'information touche l'ensemble des habitants, y compris les publics les plus éloignés du numérique ?

Je vous remercie d'avance pour les éléments de réponse que vous pourrez m'apporter.

Ahmed Mouhssin
Conseiller Communal



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Réponse à la question concernant la campagne d'information sur le nouveau règlement-taxi en matière de Propreté publique

Monsieur le Conseiller communal,

Je vous remercie pour votre question écrite.

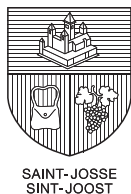
Comme vous le savez, la commune de Saint-Josse se distingue par une politique de communication particulièrement proactive. Elle veille également à ce que les outils numériques ne soient jamais utilisés comme seul canal d'information, afin d'éviter toute forme d'exclusion d'une partie de la population.

À cet égard, les services de la Communication, de la Prévention et, naturellement, de la Propreté publique ont élaboré une stratégie de communication visant à assurer une information claire et efficace concernant ce nouveau règlement.

Ainsi, au-delà des canaux habituels que vous mentionnez, des actions plus ciblées comme le porte à porte, la mobilisation du service de prévention, les marchés communaux, le kiosque, les événements organisés par la commune...constitueront des relais directs et utiles pour informer la population.

Vous comprendrez aisément que cette campagne de communication ne pourra être déployée qu'après l'approbation du règlement par l'autorité de tutelle. Par ailleurs, afin de garantir une diffusion optimale de l'information et d'en maximiser l'efficacité, la Commune a également fait le choix d'éviter la période des congés, durant laquelle le risque de perte d'information est plus important.

Bien cordialement,



Question écrite du Conseiller communal - M. BOIKETE - relative à la mise en œuvre à Saint-Josse de l'accord sectoriel 2021/01

En 2021, un protocole d'accord (2021/01) a été signé en Comité C entre les syndicats et le cabinet du Ministre CLERFAYT. Ce protocole prévoyait une revalorisation globale de près de 150 millions d'euros à partir de 2021.

Soyons clairs : si ce montant peut sembler conséquent, il demeure malheureusement très insuffisant pour compenser plus de quinze années sans revalorisation des pouvoirs locaux.

Le subside régional, attribué à l'ensemble des pouvoirs locaux bruxellois, se décline en quatre branches :

- Branche 1 : augmentation des barèmes pour les niveaux A, B, C, D et E ;
- Branche 2 : allongement des échelles barémiques, avec deux augmentations biennales pour chaque échelle ;
- Branche 3 : mise en place d'un deuxième pilier de pension, avec un montant de 250 €/ETP pour les agents statutaires et contractuels ;
- Branche 4 : aide régionale de maximum 3 €/ETP pour les chèques-repas.

Ce dispositif est financé par un budget de 56,3 millions d'euros (indexés), reconductible à partir de 2025. La transparence sur l'utilisation de ces subsides régionaux est essentielle, d'autant plus que la Région laisse aux partenaires sociaux une certaine marge de manœuvre dans leur allocation.

Mes questions sont les suivantes :

1. Une concertation sociale a-t-elle eu lieu entre la Commune et les organisations syndicales concernant la répartition de cette enveloppe ? Si oui, sous quelle forme et avec quels résultats ?
2. Comment cet accord s'est-il concrètement traduit pour Saint-Josse-ten-Noode pour chacune des branches en 2022, 2023, 2024 et 2025 ?
3. Quels montants ont été effectivement alloués et quelles mesures ont été mises en œuvre pour chaque branche sur notre commune ?
4. La Commune s'engage-t-elle à publier un rapport public détaillé sur l'utilisation des subsides régionaux, afin de garantir la transparence et l'information à l'égard des citoyens et des agents ?

Réponse à la question concernant la mise en œuvre à Saint-Josse de l'accord sectoriel 2021/01

Réponse à la question 1 : Concertation sociale

Une concertation sociale a bien eu lieu entre la Commune et les organisations syndicales dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord sectoriel 2021/01 conclu au Comité C entre les partenaires sociaux et le cabinet du Ministre Bernard Clerfayt.

Cette concertation s'est traduite formellement par la délibération du Conseil communal du 24 novembre 2021, portant approbation du protocole d'accord sectoriel 2021/1 (Comité C) couvrant la période 2021-2025.

Réponse à la question 2 : Mise en œuvre concrète à Saint-Josse-ten-Noode (2022-2025)

La mise en œuvre de l'accord sectoriel 2021/01 a effectivement été réalisée à Saint-Josse-ten-Noode.

Les différentes mesures prévues dans les quatre branches ont été progressivement intégrées dans la gestion administrative et budgétaire communale.

La Commune a veillé à appliquer les dispositions relatives :

- à l'adaptation des barèmes,
- à l'allongement des échelles barémiques,
- à la mise en place du deuxième pilier de pension,
- et au soutien relatif aux chèques-repas,

Réponse à la question 3 : Montants alloués et mesures mises en œuvre

Les montants alloués et les mesures concrètes adoptées par la Commune pour chacune des quatre branches figurent dans les annexes à la délibération du Conseil communal du 24 novembre 2021.

Réponse à la question 4 : Transparence et publication des informations

La transparence en matière d'utilisation des subsides régionaux est assurée conformément aux dispositions de la circulaire régionale CIRC2021/13, laquelle reprend les informations relatives aux subventions octroyées aux communes dans le cadre de l'accord sectoriel.

Cette circulaire précise les modalités de financement, de contrôle et de communication des montants alloués par commune. Les informations relatives aux subventions perçues par Saint-Josse-ten-Noode y sont reprises et accessibles dans le cadre des documents administratifs et budgétaires officiels.

Par ailleurs, les délibérations du Conseil communal ainsi que les documents budgétaires constituent des actes publics garantissant l'information des citoyens et des agents quant à l'utilisation des moyens régionaux.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite de la Conseillère communale - Mme MARA - relative au bilan des chèques vétérinaire

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Je souhaite saluer l'engagement de la commune de Saint-Josse concernant l'octroi des chèques vétérinaires. Cette mesure témoigne d'un réel intérêt en faveur du bien-être animal et de l'empathie envers les habitants pour qui les animaux de compagnie occupent une place essentielle.

En facilitant l'accès aux soins vétérinaires, la commune apporte une aide concrète, préventive, tout en renforçant la santé publique et le lien de confiance avec la population. Il s'agit d'un bel exemple de politique de proximité, attentive aux réalités des habitants car un animal représente aussi un coût non négligeable.

Je tiens dès lors à féliciter le Collège ainsi que les services communaux pour ce dispositif et je tiens à m'enquérir du bilan qui peut être réalisé.

Je vous remercie pour votre attention et vos réponses

Réponse à la question concernant le bilan des chèques vétérinaire

Madame la Conseillère communale,

Je vous remercie pour votre interpellation. En effet, le 19/06/2024, le Conseil a approuvé le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale pour des chèques vétérinaires, dans le cadre du subside régional annuel « Label Commune amie des animaux ».

Le montant de la prime communale est fixé à 30 € et peut-être demandé par l'habitant pour les interventions suivantes :

- l'identification des chats et des chiens (incluant la mise à jour des données) ;
- le suivi de l'état général de l'animal et sa mise à jour vaccinale.

Jusqu'à fin 2025, la Commune a octroyé un total de 132 chèques pour une somme totale de 3.960 €. Nous avons déjà reçu 4 demandes de chèques vétérinaires pour l'année en cours.

Un fascicule existe également pour mieux faire connaître le dispositif mis en place.

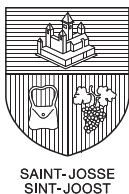
Voici le tableau récapitulatif de nombre de chèques octroyés par année, type de chèque et espèce animale.

Année	Nombre de chèques octroyés	Suivi état général animal et mise à jour vaccinale	Identification chat/chien et mise à jour des données	Nombre primes pour chats / chiens	Montant
2024	38	22	16	35 chats, 3 chiens	1.140 €
2025	94	55	39	87 chats, 7 chiens	2.820 €

Stérilisation chats et chiens

Il est à noter que la Commune octroie également des primes pour la stérilisation des chiens et chats domestiques. Prime stérilisation des chats domestiques familiers, fixée à 50 € pour les chats mâles et 90 € pour les femelles ; Prime stérilisation des chiens domestiques, fixé à 100 € pour les chiens mâles et 150 € pour les chiens femelles.

De plus, la Commune a passé un marché avec l'asbl Ever'y Cat pour la gestion des chats errants sur son territoire.



Question écrite du Conseiller communal - M. LUAHABI - relative au bilan des actions de propreté publique à Saint-Josse

Chers collègues,

Ces derniers mois, notre commune a organisé plusieurs initiatives pour renforcer la propreté publique, notamment les opérations Trash et le Triathlon de la propreté.

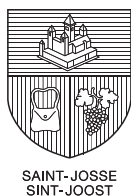
Ces actions fortes mêlant sensibilisation et répression ont mobilisé tous les acteurs-clé, équipes communales, régionales, service de police...

Je souhaite poser les questions suivantes :

1. Quel bilan tire la commune de ces opérations en termes d'efficacité?
2. Quelles perspectives pour renforcer ces initiatives, toucher un public plus large et pérenniser la sensibilisation à la propreté et le volet répressif ?
3. Quel impact ont eu les mesures de contrôle, fouilles de sacs et PV dressés ? Combien ont été sanctionnés et comment ces mesures ont-elles contribué à améliorer le respect des règles et la propreté de notre commune ?

Ces actions, couplées aux sanctions ciblées, constituent une opportunité de responsabiliser les citoyens et de renforcer durablement la qualité de notre cadre de vie.

Je vous remercie.



Réponse à la question concernant le bilan des actions de propreté publique à Saint-Josse

Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour votre interpellation.

Notre action est claire et l'a toujours été.

Pas d'impunité, nos équipes sont là tous les jours et sont à pied d'œuvre pour identifier les auteurs des dépôts clandestins.

Des sanctions lourdes à la clé pour ces personnes inciviques qui nuisent à la qualité de vie et qui ne respectent pas le travail de nos ouvriers et les habitants.

Lors de nos dernières opérations, des indices ont été trouvés et les sanctions sont conséquentes.

1550 euros d'amende pour les quatre contrevenants du dernier dépôt clandestin constaté.

Au total, les contraventions s'élèvent à près de 40.000€ pour 2025 à ce jour.

Plus fréquentes et avec des montants dissuasifs nos opérations seront menées partout dans la commune.

Et ce n'est qu'un début.

- Adoption prochaine d'un règlement taxe en matière de propreté publique avec une révision des montants à la hausse pour dissuader les comportements inciviques et leur répétition. Un groupe de travail est en charge de la rédaction de ce texte qui sera prochainement soumis au Conseil.
- Renforcement des équipes disposant de la formation d'agent constatateur au sein de la commune et formation en cours de finalisation dans l'équipe de la propreté publique.
- Rappelons aussi que ces derniers mois, notre commune a organisé plusieurs initiatives pour renforcer la propreté publique, notamment les opérations Trash et le Triathlon de la propreté. Ces actions fortes mêlant sensibilisation et répression ont mobilisé tous les acteurs-clé, équipes communales, régionales, service de police...

L'opération Triathlon a été menée conjointement par les opérateurs de propreté urbaine, commune et Agence Régionale pour la propreté (ARP-Bruxelles propreté) et les services de police.

Elle a débuté le 17 septembre 2025 et s'est déroulée jusqu'en fin novembre 2025. Elle a ciblé principalement les sacs sortis en dehors des jours et heures prévus pour la collecte, tous flux confondus. Avec une phase de sensibilisation suivie d'une phase de sanction dans une trentaine de rues.

Verbalisation : 6 jours entre le 30/09/25 et le 9/10/25

1. 1897 sacs fouillés
2. 15 PV ARP
3. 91 PV Commune dont 67 ont pu donner lieu à des poursuites sur base du règlement taxe en matière de propreté publique pour un montant de 3875€.

OPERATIONS « TRASH »

Les opérations dites « Trash » sont réalisées en moyenne 2 fois par mois conjointement avec la police

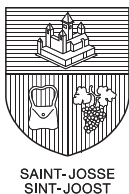
Les taxes qui ont pu être enrôlée depuis le 25 mai 2025 dans le cadre de ces opérations « Trash » sont au nombre de 45 sur 62 PV réalisés pour un montant total de 3375 €.

SAC

En matière de SAC, 13 PV ont été réceptionnés en matière de propreté publique sur la base du Règlement Général de Police (RGP).

Parmi ceux-ci, 7 procès-verbaux concernent un même établissement, en lien avec l'article 28 du RGP. Ces constats ont été dressés par les agents constatateurs du SAC.

Les 6 autres PV ont été établis par la police et relèvent de l'article 15 du RGP, pour un montant total de 595 euros. Ces infractions concernent des atteintes à la propreté publique, telles que définies par l'article 15 du RGP, qui stipule : « Il est interdit de cracher, d'uriner ou de déféquer sur l'espace public ailleurs que dans les lieux destinés à cet effet. » (nécessite un flagrant délit). L'amende sera de 150 euros minimum par PV (sans compter la récidive).



Question écrite de la Conseillère communale - Mme ÖZLUCANBAZ - relative au renforcement du soutien communal aux familles à Saint-Josse

Mes chers Collègues,

Permettez-moi de porter cette interpellation comme conseillère mais également comme maman.

A ce titre, je connais et salue les actions de la commune pour les familles. La récente évaluation de la Ligue des familles met en lumière les communes les plus engagées envers les familles, et je souhaite tout d'abord féliciter chaleureusement Saint-Josse pour sa belle position dans ce classement : avec 85 points, notre commune figure dans le top trois bruxellois.

Cette reconnaissance témoigne de l'investissement constant du Collège et des services communaux dans le bien-être des familles tennodoises. Je tiens à exprimer mes remerciements pour le travail réalisé ces dernières années, qui s'est traduit par des avancées concrètes et significatives.

Je pense notamment :

- au doublement du nombre de places en crèche, un effort essentiel pour répondre aux besoins des jeunes parents ;
- à la politique de gratuité destinée aux enfants, qui contribue à réduire les inégalités et à alléger les charges des familles ;
- à la prime de naissance, un signal positif d'accueil et de soutien dès l'arrivée d'un nouvel enfant.

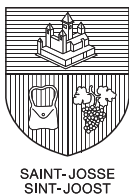
Ces initiatives illustrent parfaitement la volonté de la commune de placer les familles au cœur de ses priorités.

Dans un esprit constructif et dans la volonté d'accompagner cette dynamique positive, je souhaiterais poser quelques questions ce soir :

1. Pourriez-vous préciser quelles mesures exactes ont été prises en compte par la Ligue des familles pour attribuer ce score à Saint-Josse ?
2. La commune envisage-t-elle de nouvelles actions ou le renforcement de dispositifs existants à l'horizon 2030, afin de poursuivre sur cette lancée ?
3. Les initiatives déjà mises en place, comme le soutien à la petite enfance et les politiques de gratuité, feront-elles l'objet d'une pérennisation garantissant leur maintien malgré un contexte budgétaire parfois contraint ?
4. Enfin, la commune prévoit-elle d'améliorer la communication autour de ces dispositifs, afin que toutes les familles tennodoises puissent pleinement en bénéficier ?

La reconnaissance de la Ligue des familles est un encouragement fort. Elle confirme que Saint-Josse est sur la bonne voie et qu'elle dispose déjà de nombreux atouts pour devenir un modèle communal en matière de soutien aux familles. Je suis convaincue que la poursuite de ces efforts renforcera encore l'attractivité et la qualité de vie de notre commune.

Je vous remercie pour vos réponses et réitère mes félicitations pour le travail accompli.



Réponse à la question concernant le renforcement du soutien communal aux familles à Saint-Josse

Madame la Conseillère,

La reconnaissance est belle quand elle vient des habitants d'une part et quand elle vient de la Ligue des Familles. Saint-Josse-ten-Noode s'est engagée à mettre en œuvre ou à maintenir, d'ici les élections communales de 2030, un ensemble de mesures concrètes visant à améliorer la qualité de vie des familles avec enfants sur son territoire.

Notre force c'est que grâce au travail effectué dans ce domaine depuis de longues années, nous avons déjà mis en place toute une série de mesures qui étaient listées comme prioritaires par la Ligue.

Le projet de cette dernière vise à identifier et accompagner des communes prêtes à :

- sélectionner des mesures concrètes, assorties d'un système de points,
- atteindre un minimum de 30 points,
- mettre en œuvre ou maintenir ces mesures d'ici 2030, en tenant compte des réalités budgétaires locales.

Avec ce qui existe déjà et les ambitions d'ici 2030, la Commune de Saint-Josse se classe dans le trio de tête bruxellois.

A titre d'exemple :

- Mettre des jeux pour enfants à disposition dans la salle d'attente des services communaux (maison communale/ antennes) et donner accès à une table à langer ;
- Mettre à disposition du public une salle communale gratuitement ou à prix modique (max 50€) pour les réunions de famille ;
- Atteindre une couverture d'au moins une plaine de jeux pour 500 enfants de 0 à 12 ans ;
- Ouvrir une nouvelle plaine de jeux avec des jeux pour enfants de tous les âges de 1 à 12 ans ;
- Ajouter un ou des modules de jeux adaptés à des tranches d'âges d'enfants non encore couverts dans une plaine de jeux existante ;
- Assurer la gratuité de la surveillance du temps de midi dans les écoles ;
- Assurer minimum 5h de garderie gratuites par semaine pour toutes les familles dans les écoles ;
- Adapter les horaires des guichets communaux aux parents qui travaillent : ouverture au moins une fois par semaine après 17h ou au moins deux samedis matin par mois ;
- Organiser des activités sportives et/ou artistiques dans toutes les écoles après les cours minimum deux fois par semaine.

Vous le constatez par vous même dans certains cas, comme les garderies, nous dépassons largement l'objectif et dans d'autres quelques efforts nous permettront de les atteindre.

Par cet engagement et cette reconnaissance, **Saint-Josse-ten-Noode réaffirme sa volonté de placer les familles et les enfants au cœur de ses politiques publiques**, en développant des actions concrètes, mesurables et accessibles, contribuant à une commune décidément proche des familles.



SAINT-JOSSE
SINT-JOOST

Question écrite du Conseiller communal - S. AKTAS - relative à la sensibilisation sur le Marché de la Place Saint-Josse

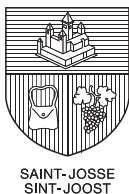
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Le marché de la Place Saint-Josse est un lieu central de rencontre et de fréquentation pour de nombreux habitants de la commune. À ce titre, il pourrait constituer un espace pertinent de sensibilisation directe du public à des enjeux d'intérêt général tels que la formation, la sécurité publique ou la santé publique.

Dès lors, je souhaiterais interroger le Collège sur :

- les actions de sensibilisation déjà menées sur ce marché ;
- la possibilité d'y organiser, de manière ponctuelle ou régulière, des actions d'information portées par les services communaux ou des partenaires institutionnels et associatifs ;
- les modalités et conditions nécessaires à la mise en place de telles initiatives, dans le respect du bon déroulement du marché.

Je vous remercie pour les éléments de réponse que vous pourrez apporter à cette interpellation.



Réponse à la question concernant la sensibilisation sur le Marché de la Place Saint-Josse

Monsieur le Conseiller,

Le marché de la place Saint-Josse, tout comme d'autres événements organisés sur le territoire communal (braderies, Village J...), constitue un lieu privilégié pour l'information et la sensibilisation des citoyens.

Depuis le Covid, ce dernier est utilisé comme un outil à part entière de l'action sociale. Différents services y proposent régulièrement une aide, une présence ou un moment d'échange avec la population.

En lien avec plusieurs associations, la commune sert également d'interface afin qu'elles puissent proposer des permanences sur le marché en lien avec la formation, la santé, l'emploi, le numérique... Des enjeux qui touchent directement la population.

A titre d'exemple, le bus de la Mission locale y a ses quartiers, l'EPN y trouve un nouveau public, la prévention incendie et monoxyde s'y font régulièrement.

Prochainement, Brusano y proposera un dépistage des maladies colorectales, dans le cadre de Mars Bleu.

Aujourd'hui, le marché n'est donc plus uniquement un lieu pour faire ses courses, mais est devenu un lieu d'information sociale de proximité, couvrant des thématiques variées et indispensables.

Je voudrais revenir un instant sur la question de la sécurité et des incendies car c'est un enjeu majeur sur lequel nous travaillons depuis plusieurs années.

Vous n'êtes pas sans savoir que la réglementation a évolué et que, depuis le 1er janvier 2025, la présence d'un détecteur incendie est obligatoire dans tous les logements de la Région de Bruxelles-Capitale.

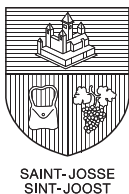
Dans le cadre de la campagne de sensibilisation aux dangers du CO et aux risques d'incendie, menée en partenariat étroit avec le SIAMU de Bruxelles, nous organisons des stands d'information et d'inscription permettant aux citoyens de bénéficier gratuitement de l'installation d'un détecteur de CO et d'un détecteur incendie, ainsi que de conseils en matière de sécurité prodigués par des professionnel(le)s.

Des communications régulières sont également diffusées sur ce sujet, notamment à la suite de faits divers tels que des intoxications au CO relayées par la presse.

Depuis 2022, la commune, le SIAMU et la Fondation des Grands Brûlés collaborent dans le cadre de cette action, dont Saint-Josse a été le précurseur. Nous poursuivons cette sensibilisation, plus que jamais nécessaire avec une action en date du 12 février sur le marché.

Le service de prévention du SIAMU a été sollicité afin d'effectuer près de 20 visites. Dans la foulée, un nouveau contact a été pris avec les propriétaires concernés afin de les planifier.

Soulignons qu'en plus de ces présences, lors de l'événement Village J, nous proposons également des activités ludiques, avec la présence d'engins de lutte contre l'incendie ainsi que des Cadets des pompiers, afin de susciter des vocations. Leur présence présente en outre un intérêt en termes de communication et de sensibilisation au respect des intervenants de secours, parfois malmenés ou molestés lors de leurs interventions, alors même qu'ils œuvrent pour porter assistance à la population.



Schriftelijke vraag van gemeenteraadslid - Mevr. NGONGO - betreffende de vernieuwing van de Nederlandstalige Cultuurraad

Geachte Burgemeester, Beste Schepenen, en collega gemeenteraadsliden, Mevr de voorzitter,

Ik wil graag uw aandacht vestigen op de aankomende vernieuwing van de Nederlandstalige Cultuurraad in Sint-Joost, getrokken door Schepen Marie-José Byl.

De Nederlandstalige Cultuurraad vormt een essentieel participatief en adviserend orgaan binnen het lokaal cultuurbeleid. Zij speelt een cruciale rol in het versterken van de zichtbaarheid, de toegankelijkheid en de participatie van Nederlandstalige inwoners van Sint-Joost-ten-Node, evenals van anderstalige burgers die zich verbonden voelen met de Nederlandse taal en cultuur.

Een goed functionerende en representatieve Cultuurraad kan onder meer bijdragen aan:
de lokale en regionale Nederlandstalige cultuurinitiatieven te valoriseren;
het bevorderen van inclusie en taalkundige diversiteit binnen de culturele evenementen en projecten van de gemeente. een structureel platform voor dialoog en samenwerking tussen Nederlandstalige en Franstalige culturele actoren, wat bijdraagt aan een rijker en meer verbindend cultureel leven in Sint-Joost-ten-Node.

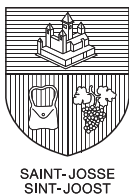
In het licht van de vernieuwing van de Cultuurraad en de voorbereiding van het lokaal cultuurbeleidsplan 2026-2031, wens ik de volgende vragen te stellen:

- Hoe zal de vernieuwde samenstelling van de Nederlandstalige Cultuurraad eruitzien?
- Welke strategische doelstellingen stelt het gemeentebestuur voorop in het lokaal cultuurbeleidsplan 2026-2031, zowel op korte als op middellange termijn?
- Hoe zal de werking van de Nederlandstalige Cultuurraad worden afgestemd op de andere culturele structuren en partners binnen de gemeente, zoals culturele diensten, verenigingen en bovenlokale actoren, met het oog op samenhang, complementariteit en een maximale impact voor alle inwoners?

De vernieuwing van de Nederlandstalige Cultuurraad biedt een belangrijke opportuniteit voor Sint-Joost-ten-Node om haar engagement voor culturele en taalkundige diversiteit verder te versterken en deze diversiteit op een duurzame en participatieve manier vorm te geven binnen het gemeentelijk cultuurbeleid.

Alvast bedankt voor uw antwoord

Stephanie NGONGO
Gemeenteraadslid - Conseillère communale



Antwoord op de vraag betreffende de vernieuwing van de Nederlandstalige Cultuurraad

Geachte Mevrouw de gemeenteraadslid,

Vandaag licht ik graag de samenstelling, werking en doelstellingen toe van de Cultuurraad en het nieuwe Lokaal Cultuurbeleidsplan van Sint-Joost-ten-Node.

De Cultuurraad werd samengesteld en werkt conform het decreet betreffende het lokaal cultuurbeleid van 6 juli 2012. Naast de Cultuurraad bestaat, zoals voorzien in het decreet, ook een aparte adviesraad voor de bibliotheek. De samenstelling en het organiek reglement van beide raden werden in de zitting van 28 januari aan u voorgelegd ter goedkeuring.

Wat de samenstelling betreft, kiest de gemeente expliciet voor formule 9c uit het decreet: een representatieve vertegenwoordiging van gebruikers én deskundigen.

In november lanceerden we een open oproep. Iedereen met interesse in cultuur kon – en kan nog steeds – zich kandidaat stellen. Ook de huidige leden werden bevraagd of zij hun mandaat wensten verder te zetten. Belangrijk is dat kandidaturen doorlopend mogelijk blijven. We kiezen dus bewust voor openheid en dynamiek.

Vandaag telt de Cultuurraad 25 leden.

Er zijn 4 waarnemende leden:

- de Schepen van Cultuur,
- de Cultuurbeleidscoördinator,
- de Cultuurbeleidscoördinator van de VGC,
- en het Diensthoofd Nederlandse Aangelegenheden.

Daarnaast zijn er 21 effectieve leden.

Daaronder bevinden zich drie partners van het lokaal cultuurbeleid: de centrumverantwoordelijke van het Gemeenschapscentrum Ten Noey, de bibliothecaris van Bib Joske en de Brede School-coördinator.

De overige leden zijn betrokken inwoners van Sint-Joost-ten-Node met een hart voor cultuur. Gemeenteraadsliden kunnen volgens het decreet geen lid zijn van de Cultuurraad, wat de onafhankelijkheid van het adviesorgaan verscherpt.

De nieuwe voorzitter van de cultuurraad heeft haar mandaat met veel enthousiasme aanvaard. Zij is niet alleen inwonster van onze gemeente, maar ook trotse ouder van twee kinderen die hier naar school gaan. Dat engagement typeert de spirit van deze raad.

De definitieve ledenlijst werd in de zitting van 28 januari ter goedkeuring voorgelegd. Het zijn bijna allemaal nieuwe leden, en dat betekent ook nieuwe energie, nieuwe ideeën en nieuwe inspiratie voor ons cultuurbeleid.

Wat zijn de bevoegdheden van de Cultuurraad?

De Cultuurraad is bevoegd voor alle Nederlandstalige culturele aangelegenheden binnen onze gemeente. De gemeente is verplicht om de Cultuurraad te betrekken bij de beleidsvoorbereiding en -evaluatie. Daarnaast moeten wij advies vragen over het gemeentelijk cultuurbeleidsplan en over de jaarlijkse actie- en evaluatieplannen.

In dat kader organiseerden we in december reeds twee open adviesmomenten rond het eerste ontwerp van het nieuwe cultuurbeleidsplan.

De Cultuurraad kan advies formuleren op vraag van de gemeente, maar ook op eigen initiatief. Het advies is niet bindend, maar wanneer het gemeentebestuur ervan afwijkt, moet dit gemotiveerd worden. Dat garandeert een ernstig en respectvol samenspel tussen beleid en advies.

De partners van het lokaal cultuurbeleidsplan hebben na de adviesmomenten intensief gewerkt aan de opmaak van een nieuw strategisch plan. Na de eerste presentatie in december volgde in februari een laatste adviesmoment. De opmerkingen en wijzigingsvoorstellen van burgers worden meegenomen in de verdere uitwerking van het plan.

Jaarlijks zal de Cultuurraad advies uitbrengen over het voortgangsrapport en over de vorderingen van het gemeentelijk cultuurbeleid. Daarnaast kan de raad vaker samenkomen om richting te geven, concrete projecten te bespreken en actuele noden en kansen te signaleren.

Wat de werking betreft, werkt de Cultuurraad in een geest van openheid en democratisch overleg, met maximale transparantie. Er is bijzondere aandacht voor de verzuchtingen en noden van burgers, culturele instellingen, scholen, verenigingen en voor samenwerking met alle lokale partners in de gemeente.

Om deze adviesfunctie goed te laten verlopen, worden duidelijke afspraken gemaakt tussen het gemeentebestuur, de diensten en de adviesraden. Een constructieve samenwerking vormt de basis van het lokaal cultuurbeleidsplan dat uiterlijk in maart ter goedkeuring aan de gemeenteraad zal worden voorgelegd.

Wat zijn nu de doelstellingen van dat nieuwe Lokaal Cultuurbeleidsplan?

Eerste doelstelling: het versterken van individuen.

We willen mensen versterken via leeropportunities die levenslang leren mogelijk maken. We organiseren leer- en uitwisselingsplekken waar mensen van elkaar kunnen leren. Cultuur is immers niet alleen consumeren, maar ook creëren, delen en groeien - samen met alle Nederlandstalige, Franstalige en anderstalige actoren.

Tweede doelstelling: gemeenschap bouwen.

Een sterke gemeenschap ontstaat door mensen met elkaar te verbinden, door kansen te creëren voor participatie en door mensen het gevoel te geven dat ze ertoe doen.

We zetten sterk in op ontmoeting. We stimuleren niet alleen individuele talentontwikkeling, maar creëren ook duurzame kansen voor samenwerking en wederzijdse inspiratie. Zo bouwen we actief aan een gevoel van gemeenschap. Daarnaast willen we sociaal isolement tegengaan. We willen mensen in eenzaamheid beter opsporen en actief verbinding zoeken met bestaande initiatieven en sleutelfiguren in de buurt. Het doel is duidelijk: mensen bereiken die moeilijk aansluiting vinden en hen meenemen in een warme, gedragen gemeenschap.

Derde doelstelling: veilige plekken creëren.

Voor leren en gemeenschapsvorming zijn veilige plekken cruciaal, zowel voor volwassenen als voor kinderen. In het dagelijks onthaal, in de werking, in projecten en activiteiten streven we naar omgevingen waar mensen zich comfortabel, welkom en gerespecteerd voelen.

Ten slotte besteden we extra aandacht aan personen in kansarmoede.

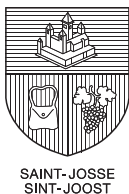
We erkennen dat een groot deel van onze inwoners in armoede leeft, en dat dit zowel financiële als sociale en culturele armoede betreft.

Financiële armoede kunnen we als lokaal cultuurbeleid niet rechtstreeks oplossen, maar we kunnen wel zorgen voor gratis of democratisch geprijsd aanbod en voor een warm en laagdrempelig onthaal. Bij het ontwikkelen van activiteiten zoeken we actief naar manieren om mensen in kansarmoede te waarderen en te betrekken, en tegelijk kansrijkere groepen te engageren en te responsabiliseren.

Sociaal-culturele armoede pakken we wél rechtstreeks aan. Sociaal contact hoeft niets te kosten – enkel tijd, aandacht en cultuur.

Met deze Cultuurraad en met dit Lokaal Cultuurbeleidsplan kiezen we voor een cultuurbeleid dat mensen versterkt, gemeenschappen verbindt en kansen creëert. Een beleid dat open, inclusief en ambitieus is.

Ik dank u.



Question écrite de la Conseillère communale - Mme MARA - au bilan des primes de naissance communales

Mes chers Collègues,

Je tiens tout d'abord à saluer l'engagement constant de la commune de Saint-Josse-ten-Noode en faveur des familles et des enfants, en particulier à travers le dispositif des primes de naissance communales.

Cette initiative contribue concrètement à soutenir les jeunes parents et à renforcer le bien-être des familles tennodoises avec un montant assez unique en Région bruxelloise.

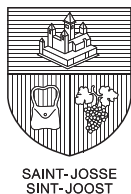
Dans un souci de transparence et de suivi, il me paraît important de disposer d'un bilan détaillé de la mise en œuvre de cette politique au cours de l'année écoulée.

À ce titre, je souhaiterais que le Collège communal puisse apporter des précisions sur les points suivants :

1. Le nombre total de primes de naissance attribuées et, si possible, leur répartition mensuelle.
2. Le montant moyen et la variation des primes, afin de mieux apprécier l'impact de cette aide pour les familles.
3. Les critères d'octroi et leur application, qui témoignent du souci d'équité et d'efficacité du service.
4. Les difficultés éventuelles rencontrées et les mesures envisagées pour améliorer encore l'accessibilité et la gestion de cette prime.
5. Les actions de communication mises en œuvre ou prévues, pour informer et accompagner toutes les familles tennodoises dans leur démarche.

Je souhaite ainsi pouvoir mieux comprendre et mettre en valeur le travail remarquable réalisé par les services communaux dans le domaine de l'accueil et du soutien aux familles.

Je vous remercie pour votre attention et pour les éclaircissements que vous pourrez apporter au Conseil communal.



Réponse à la question concernant le bilan des primes de naissance communales

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre interpellation qui permet de rendre compte de l'attention que nous portons aux familles et au pouvoir d'achat des ménages.

Sur les cinq dernières années, 700 dossiers ont été introduits pour une valeur de près de 80 000 euros. Je tiens à souligner le fait que le montant des primes est globalement supérieur par rapport aux autres communes qui l'accordent encore et que nous accordons une attention spécifique pour les enfants porteurs de handicap et nous communiquons sur l'existence de ce dispositif auprès de familles lors des contacts avec l'administration et sur différents supports communaux.

En 2026, au mois de février un montant de 1320 €.

Le présent règlement arrête les conditions pour l'octroi des primes uniques et forfaitaires accordées aux parents lors de naissance et de l'adoption d'un enfant.

Le revenu total du ménage, repris dans les derniers avertissements extrait de rôle disponible, détermine le montant de la prime conformément aux seuils fixés pour l'octroi d'une allocation d'études secondaires en cours.

Lors d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant non porteur d'un handicap, qu'il soit né vivant ou non, les montants accordés sont de :

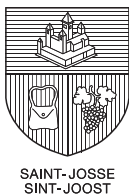
- 120 euros si le revenus total du ménage correspond aux seuils fixés pour l'octroi d'une allocation d'études secondaires ;
- 60 euros si le revenu total du ménage dépasse les seuils fixés pour l'octroi d'une allocation d'études secondaires.

Dans le cas d'une adoption, l'enfant devra être âgé de moins de 10 ans au moment de l'introduction de la demande. Lors d'une naissance ou de l'adoption d'un enfant porteur d'un handicap, les montant accordés sont de :

- 200 euros si le revenu total du ménage correspond aux seuils fixés pour l'octroi d'une allocation d'études secondaires ;
- 120 euros si le revenu total du ménage correspond aux seuils fixés pour l'octroi d'une allocation d'études secondaires.

La prime du présent paragraphe n'est applicable qu'à la condition que l'enfant soit reconnu invalide à 66%, qu'il soit né à partir du 1er janvier 2020 ou qu'il soit adopté et âgé de moins de 10 ans au moment de l'introduction de la demande.

Nous envoyons par courrier un formulaire de demande de prime de naissance dès que nous imprimons les listes de naissance dans la BAEC par semaines.



Question écrite du Conseiller communal - M. LUAHABI - relative aux initiatives de solidarité et de partage durant le mois de Ramadan à Saint-Josse-ten-Noode

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Saint-Josse-ten-Noode s'est toujours illustrée par une tradition forte de solidarité, de partage et de vivre-ensemble, portée tant par les pouvoirs publics que par un tissu associatif particulièrement dynamique. Ces valeurs s'expriment avec une intensité particulière lors de moments symboliques de l'année, qu'ils soient culturels, sociaux ou spirituels.

Le mois de Ramadan, période de recueillement mais aussi de générosité et de solidarité, est l'un de ces temps forts. À cette occasion, plusieurs associations locales se mobilisent afin d'organiser des distributions de repas à destination des personnes les plus démunies, offrant non seulement une aide alimentaire, mais également un moment de dignité, de rencontre et de chaleur humaine.

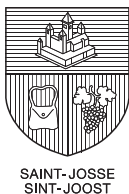
Ces initiatives s'inscrivent dans la continuité d'actions exemplaires déjà menées à Saint-Josse, telles que les « 1 000 repas de Noël » en 2025, les Tables du partage ou encore la rupture du jeûne interconfessionnelle organisée au Botanique, qui ont démontré la capacité de notre commune à rassembler au-delà des convictions, des origines et des croyances, autour de valeurs universelles.

Je souhaite interroger le Collège communal sur les points suivants :

1. Comment la Commune soutient-elle ou envisage-t-elle de soutenir les initiatives associatives de distribution de repas que ce soit lors du ramadan ou des fêtes de fin d'année?
2. Existe-t-il des synergies possibles entre la Commune, le CPAS et le secteur associatif afin de renforcer l'impact et la visibilité de ces actions solidaires ?
3. Comment ces initiatives peuvent-elles s'inscrire dans une vision globale et inclusive de la solidarité, en cohérence avec les actions menées à d'autres moments clés de l'année ?

Valoriser et accompagner ces actions, c'est reconnaître le rôle essentiel du secteur associatif et réaffirmer l'engagement de Saint-Josse-ten-Noode en faveur d'une solidarité concrète, inclusive et partagée, qui fait la fierté de notre commune.

Je vous remercie pour votre attention et pour les éléments de réponse que vous voudrez bien apporter.



Réponse à la question concernant les aux initiatives de solidarité et de partage durant le mois de Ramadan à Saint-Josse-ten-Noode

Monsieur le Conseiller,

Merci pour votre interpellation.

Tisser le vivre-ensemble est pour nous une évidence. Nous faisons le choix, pour notre part, de soutenir les moments qui rassemblent plutôt que ceux qui divisent : 1000 repas pour les sans-abris à Noël, tables du partage, rupture du jeûne...la Commune a toujours été pionnière et fière de la solidarité et de l'échange qui la caractérisent.

Il convient également de souligner que cette période de ramadan coïncide cette année avec celle du Carême pour d'autres citoyens. C'est donc un moment fort pour de très nombreux habitants.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Cette simultanéité rappelle que différentes traditions spirituelles partagent des valeurs communes, solidarité, attention aux plus fragiles, sobriété et qu'elles peuvent constituer des occasions complémentaires de dialogue et de rapprochement.

Favoriser des temps d'échange durant ces périodes va bien au-delà d'un simple partage de repas : il s'agit de permettre à chacun de rencontrer l'autre, de mieux se comprendre et de renforcer la cohésion sociale.

Dans cette perspective, la plateforme des mosquées de Saint-Josse s'est réunie afin de réfléchir à des initiatives porteuses de sens. Elle s'est tournée vers nous pour recueillir l'avis des acteurs de terrain, conscients que les actions les plus utiles sont celles construites en lien avec les réalités sociales.

Pour ses membres, il est essentiel que ces moments s'inscrivent dans une logique de solidarité et de rencontre.

Cette année, ce seront nos seniors qui seront mis à l'honneur avec une rupture de jeûne partagée et organisée à la Maison de repos Anne Sylvie Mouzon pour 120 résidents.

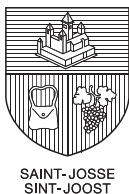
Une attention sera également portée sur les plus démunis avec une distribution de repas destinés aux personnes sans abris dans le quartier nord, sur le modèle des mille repas pour Noël pour les mille iftar qui sont en préparation.

Cette année encore, nous soutiendrons les initiatives qui vont dans ce sens et la bonne collaboration entre la commune, le CPAS, le secteur associatif et les acteurs locaux.

Ces collaborations sont précieuses, utiles, porteuses de sens et d'action.

Le secteur associatif, les représentants des cultes et de la Laïcité, en bonne intelligence avec la Commune font de notre territoire, une merveilleuse déclinaison de la solidarité et du vivre-ensemble.

Nous en sommes fiers. Nous la cultivons.



Question écrite du Conseiller communal - M. SMAHI - relative aux rencontres citoyennes à Saint-Josse-ten-Noode

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Saint-Josse-ten-Noode est reconnue bien au-delà de ses frontières pour sa proximité avec ses habitants, pour la qualité du lien qui unit les autorités communales à la population et pour sa capacité à valoriser l'intelligence collective dans l'action publique.

Dans une commune aussi dense, diverse et vivante que la nôtre, le dialogue direct avec les citoyens constitue une richesse et un véritable levier pour améliorer le vivre-ensemble et l'efficacité des politiques locales.

Les rencontres citoyennes, organisées par le passé, ont pleinement contribué à cette dynamique. Elles ont offert aux habitantes et habitants des espaces d'échange accessibles, conviviaux et constructifs, leur permettant de partager leurs idées, leurs attentes et leurs expériences du quotidien, tout en nourrissant la réflexion et l'action communales.

Je souligne que ces dernières n'ont jamais été interrompues, y compris pendant le COVID puisque elles ont été organisées en plein air.

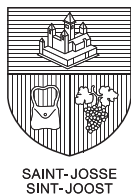
Dans un contexte en constante évolution, marqué par de nouveaux défis sociaux, urbains et environnementaux, la reprise de ces moments de dialogue apparaît comme une opportunité pour renforcer encore davantage la participation citoyenne, l'appropriation des projets communaux et la confiance entre les citoyens et leurs représentants.

C'est dans cet esprit positif et collaboratif que je souhaite interroger le Collège communal sur les points suivants puisqu'une première rencontre citoyenne s'est tenue pour le quartier Bériot dont je suis issu :

1. Le Collège envisage-t-il la reprise ou le renforcement des rencontres citoyennes à Saint-Josse, à l'échelle de tous les quartiers ?
2. Quelles modalités innovantes ou complémentaires pourraient être mises en place afin de toucher un public toujours plus large et diversifié ?
3. Comment le Collège entend-il valoriser les contributions citoyennes issues de ces rencontres dans l'élaboration et le suivi des politiques communales ?

L'engagement du Collège constitue un signal fort en faveur d'une commune ouverte, inclusive et participative, fidèle à l'ADN de Saint-Josse-ten-Noode et à son attachement à la proximité avec ses habitants.

Je vous remercie pour votre attention et pour les éclairages que vous pourrez apporter à cette interpellation.



Réponse à la question concernant les rencontres citoyennes à Saint-Josse-ten-Noode

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Je remercie Monsieur le Conseiller, M. Smahi, pour cette interpellation, qui nous permet de rappeler une chose essentielle : à Saint-Josse, la proximité n'est pas un slogan. C'est une méthode de travail.

Le dialogue avec les habitants n'est ni ponctuel ni opportun. Il s'inscrit dans une continuité assumée depuis le début de la mandature en 2013. Les rencontres citoyennes font partie intégrante de notre manière de gouverner.

1. Sur la reprise ou le renforcement des rencontres citoyennes

Je tiens d'abord à le rappeler très clairement : les rencontres citoyennes n'ont jamais été interrompues. Même pendant le COVID, elles ont été maintenues, en plein air, parce que nous considérons que le lien direct avec la population était indispensable.

Si l'on prend les exemples récents :

- Une rencontre s'est tenue ce lundi, principalement sur la mobilité.
- Une autre a été organisée dans le cadre de l'accueil des nouveaux habitants.
- Des séances thématiques ont eu lieu, notamment sur l'accès au chômage et l'accompagnement administratif.

La rencontre organisée dans le quartier Bériot s'inscrit pleinement dans cette continuité.

Il ne s'agit donc pas d'une reprise.

Il s'agit bien d'une dynamique continue que nous allons encore renforcer dans les semaines et mois à venir, en veillant à couvrir équitablement l'ensemble des quartiers.

2. Sur les modalités pour élargir la participation

Nous voulons aller plus loin.

Cela passe par :

- des formats plus ciblés, en petits groupes, autour de thématiques concrètes comme la mobilité, la propreté, la sécurité, la santé ou le logement ;
- des permanences mobiles, notamment sur le marché hebdomadaire ou lors d'événement communaux existants
- l'utilisation du kiosque de la place Saint-Josse comme relais d'information ;
- et un choix attentif des lieux, pour que chaque quartier puisse se sentir concerné.

L'objectif n'est pas de multiplier les dispositifs.

L'objectif est de faciliter l'accès à la participation et d'adapter les formats aux réalités des habitants.

3. Sur la valorisation des contributions citoyennes

Ces rencontres produisent des effets concrets.

Beaucoup d'initiatives locales sont nées de ces échanges : améliorations de l'espace public, interventions renforcées en matière de propreté, sécurisation de certaines habitations, projets d'embellissement.

Mais ces rencontres ont aussi une dimension pédagogique fondamentale.

Elles permettent au Collège d'expliquer les projets communaux, leurs objectifs, leurs contraintes budgétaires ou techniques. Elles permettent aux habitants de comprendre les arbitrages nécessaires.

Les citoyens ne sont pas uniquement dans la revendication. Ils peuvent mesurer l'impact d'une mesure par rapport à une autre. Ils peuvent comprendre que chaque décision implique des équilibres. Ils peuvent comprendre les effets parfois contrastés d'une décision sur différents publics ou quartiers.

C'est un exercice de démocratie réelle. Un exercice d'écoute et de construction du commun.

Ces rencontres permettent aussi de désamorcer des tensions, d'éviter des malentendus, et de prévenir l'installation de frustrations.

Le dialogue direct reste le meilleur outil de régulation démocratique.

Enfin, elles permettent d'inclure des publics qui participent moins spontanément : nouveaux arrivants, jeunes, locataires, personnes en situation de précarité. Notre ambition est que la participation reflète réellement la pluralité de Saint-Josse.

Et bien sûr, les contributions formulées ne restent pas lettre morte.

Elles sont relayées aux services, analysées et suivies lorsque cela est possible.

La crédibilité de la participation repose sur une règle simple : écouter, analyser, agir... et rendre compte.

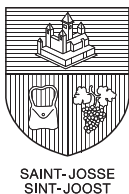
Conclusion

Les rencontres citoyennes font partie de l'ADN de Saint-Josse : proximité, accessibilité, dialogue direct.

Elles existent depuis 2013. Elles n'ont jamais cessé. Et nous allons continuer à les renforcer.

Parce qu'elles constituent un levier concret d'amélioration du vivre-ensemble, de cohésion locale et d'efficacité de l'action publique.

Je vous remercie.



Question écrite du Conseiller communal - M. BENHAMMOU - relative à l'installation d'un nouveau distributeur de billets dans le quartier de la Place Houwaert

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil,

Depuis plusieurs années, les habitants de la commune — et en particulier ceux du quartier de la Place Houwaert — font face à des difficultés croissantes pour accéder à de l'argent liquide, en raison de la fermeture progressive de nombreux établissements bancaires et de la disparition de points de retrait.

Entre 2019 et 2025, plus de 2 500 distributeurs de billets ont disparu à l'échelle du pays, ce qui a conduit le Gouvernement fédéral à s'engager à garantir un accès suffisant au cash pour l'ensemble de la population.

Cet enjeu est particulièrement crucial dans des quartiers densément peuplés, à forte activité commerciale, accueillant également des écoles et constituant des axes importants de transports en commun, comme c'est le cas autour de la Place Houwaert.

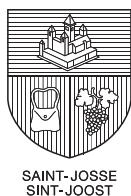
Dans ce contexte, un nouveau distributeur de billets a récemment été installé au numéro 66 de la rue de la Commune, en façade d'un commerce local, à la suite d'une mise en relation facilitée par la Commune entre l'opérateur Euronet et le commerçant concerné.

Cette installation répond à un besoin réel exprimé par de nombreux habitants, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, celles moins à l'aise avec les outils numériques ou encore les publics plus précarisés, pour qui l'argent liquide demeure un moyen de paiement indispensable.

Dès lors, je souhaiterais interroger le Collège communal sur les points suivants :

1. Quel rôle précis la Commune a-t-elle joué dans l'installation de ce distributeur de billets rue de la Commune ?
2. Cette installation s'inscrit-elle dans une stratégie plus large visant à améliorer l'accès au cash sur l'ensemble du territoire communal ?
3. Le Collège a-t-il identifié d'autres quartiers insuffisamment desservis en distributeurs de billets, et des démarches sont-elles en cours ou envisagées pour y remédier ?
4. Enfin, quelles garanties existent quant à la pérennité, à l'accessibilité et à la sécurité de ce distributeur pour les habitants et les commerçants du quartier ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Réponse à la question concernant l'installation d'un nouveau distributeur de billets dans le quartier de la Place Houwaert

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Je remercie M. Said Benhammou pour son interpellation et pour son attention portée à la question de l'accès à l'argent liquide.

Cet aspect qui constitue en effet un enjeu important pour de nombreux habitants de notre commune.

Comme cela a été rappelé, la disparition progressive de nombreux établissements bancaires et de points de retrait au cours des dernières années — plus de 2 500 entre 2019 et 2025 à l'échelle du pays — a conduit le Gouvernement fédéral à s'engager à garantir un accès suffisant au cash pour l'ensemble de la population.

Cette problématique se fait particulièrement sentir dans des quartiers densément peuplés et à forte activité commerciale, comme celui de la Place Houwaert.

Dans ce contexte, la Commune de Saint-Josse-ten-Noode a effectivement joué un rôle de facilitateur et de relais. Elle a permis la mise en relation entre l'opérateur privé Euronet et un commerçant local — un volailler situé au 66 de la rue de la Commune — qui a accepté l'installation d'un distributeur de billets en façade de son commerce.

La Commune n'est ni propriétaire ni exploitante du distributeur, mais elle a accompagné le projet afin de répondre à un besoin concret exprimé par les habitants et les acteurs du quartier.

Cette installation s'inscrit dans une volonté plus globale du Collège et plus largement du gouvernement fédéral de pérenniser le droit au paiement en espèce et cela passe par des points de retrait.

Je remercie à ce titre l'implication de mes Collègues, l'Échevin des Classes moyennes, Kadir Ozkonakci et l'Échevin de l'Informatique, Safa Akyol.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

S'il est vrai que les paiements numériques sont en progression, ils ne constituent pas une solution adaptée à l'ensemble de la population. Pour les personnes âgées, en situation de handicap, moins à l'aise avec le numérique ou plus précarisées, l'accès à l'argent liquide demeure essentiel. L'installation de ce distributeur répond donc à une nécessité sociale bien réelle.

Plus largement, cela s'inscrit dans la vision constante du Collège de soutenir toute initiative permettant d'améliorer l'accès aux services de proximité, en particulier dans les quartiers où la demande est forte et où les alternatives sont rares.

Je rappelle que le quartier de la Place Houwaert est l'un des plus densément peuplés de la commune, qui elle-même est la plus densément peuplée, qu'il concentre de nombreux commerces, des écoles et constitue un axe majeur de transports en commun.

L'installation de ce distributeur permet donc de combler un manque réel tout en contribuant à la vitalité économique et sociale du quartier.

Le Collège reste évidemment attentif à la situation dans d'autres quartiers de la commune et aux éventuelles zones insuffisamment desservies en distributeurs de billets. Lorsque des opportunités se présentent et que des partenariats avec des opérateurs ou des commerçants sont possibles, la Commune est disposée à jouer un rôle similaire de mise en relation, dans le respect de ses compétences.

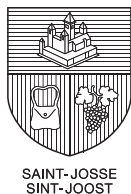
Notons que depuis cette première installation, en une semaine, c'est près de 2000 opérations qui ont été enregistrées, preuve s'il en fallait que cela répondait bien à un besoin.

Les prochaines prospections pour des installations concerneront d'abord le quartier nord et la chaussée de Haecht et seront élargies à d'autres lieux par la suite.

Enfin, soulignons que depuis cette initiative, BATOPIN, la société gestionnaire des distributeurs automatiques des quatre grandes banques en Belgique, a (enfin !) manifesté son intérêt pour notre commune.

Concernant la pérennité, l'accessibilité et la sécurité du distributeur, celles-ci relèvent principalement de la responsabilité de l'opérateur et du commerçant hôte. Néanmoins, la Commune reste vigilante quant à l'intégration de ce type d'équipement dans l'espace public, notamment en matière de sécurité et de tranquillité du voisinage, et se tient disponible pour intervenir en cas de difficultés signalées.

Je vous remercie pour votre attention.



Question écrite du Conseiller communal - M. LUAHABI - relative sur les déchets verts ABP et communication communale

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

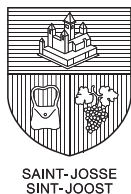
À partir du 23 mars 2026, Agence Bruxelles-Propreté a décidé de réduire la fréquence de collecte des déchets de jardin, passant d'un ramassage hebdomadaire à une collecte toutes les deux semaines.

Cette décision, qui impacte directement le quotidien des habitants, soulève plusieurs interrogations et préoccupations. En effet, à l'approche de la période printanière, propice à l'entretien des jardins, cette diminution de fréquence pourrait entraîner : une augmentation du volume de déchets verts stockés à domicile, des difficultés pour certains ménages ne disposant pas de solutions alternatives, et un risque accru de dépôts clandestins dans l'espace public.

Dès lors, je souhaiterais vous poser les questions suivantes :

1. Quelle communication a été mise en place, par la commune pour relayer celle de Agence Bruxelles-Propreté en vue d'informer clairement les citoyens de ce changement ?
2. Des mesures d'accompagnement sont-elles envisagées pour aider les habitants à s'adapter ?
3. La commune a-t-elle évalué les impacts potentiels de cette mesure sur la propreté publique, notamment en matière de dépôts sauvages ?
4. Existe-t-il une concertation avec Agence Bruxelles-Propreté afin d'adapter, si nécessaire, le dispositif en fonction des réalités locales ?

Je vous remercie pour vos réponses.



Réponse à la question concernant les déchets verts ABP et communication communale

Monsieur le Conseiller communal,

Chers Collègues,

Je vous remercie pour votre interpellation au sujet de la collecte des déchets verts.

En effet, cette dernière a connu des modifications majeures et il était important de nous assurer que la communication passe bien dans notre commune. A cette fin, une réunion de coordination s'est tenue le 5 mars entre les représentants communaux et Bruxelles-Propreté.

J'ai eu le plaisir d'y assister et cette dernière a permis :

- de prendre connaissance du dispositif régional et de connaître les raisons de cette modification ;
- de confirmer la distribution d'un courrier explicatif aux habitants ;
- de mettre en place un canal de communication direct pour signaler les rues problématiques et permettre un ciblage des interventions ;
- de prévoir un renforcement de l'information via les gardiens de la paix
- de décliner localement la campagne de communication de l'ABP dans nos divers canaux : diffusion de stories sur Facebook et Instagram (information générale et bonnes pratiques de conservation des sacs verts), publication de posts sur Facebook et Instagram les 10 et 22 mars, incluant un lien vers le calendrier des collectes (arp-gan), publication d'un article sur le site communal (www.sjtn.brussels).
- D'associer nos éco-conseillers à la meilleure manière de faire de ce changement une opportunité dans le cadre de notre plan-climat.

En effet, dans le cadre du Plan Climat de la commune de Saint-Josse-ten-Noode, deux axes abordent les enjeux liés à la gestion de la matière organique « Ressources, déchets et économie circulaire » et « Ville-Nature ».

Toutefois, notons qu'aucune mesure spécifique ne vise explicitement la gestion de la matière organique issue des jardins privés (souvent appelée « déchets verts »). Le choix des termes n'est pas neutre : la notion de « déchet » implique une élimination, tandis que celle de « matière organique » souligne un potentiel de valorisation et c'est bien dans cette optique que la commune se situe avec l'accompagnement des habitants.

A cet égard, dans l'axe 4.4 – Ville-Nature, le Plan Climat prévoit des actions de sensibilisation visant à encourager une gestion écologique et circulaire des jardins en vue de promouvoir la valorisation de la matière organique via la sensibilisation à l'obtention du label « Réseau Nature » et la promotion de pratiques favorables à la biodiversité telles que :

- la participation à l'initiative « En mai, tonte à l'arrêt » ;
- la réduction de la fréquence de tonte ;
- l'installation de composts domestiques ;
- la création de fascines ;
- constitution de tas de bois mort ;
- la valorisation des feuilles mortes sur place.

Des exemples concrets sont visibles dans certains espaces publics (parc, cimetière), accompagnés de panneaux informatifs.

Il faut souligner que la gestion sur place reste difficile pour les habitants disposant de petits jardins mais des solutions peuvent être trouvées telles que :

- l'accès aux dispositifs communaux (paniers à feuilles, composts de quartier, fascines) ;
- l'encadrement des apports pour éviter les dépôts inappropriés ;
- la mise en place d'un service de broyage des branches avec réutilisation du broyat.

Le second point en lien avec notre plan climat est l' Articulation avec l'économie circulaire.

A cet égard, l'axe 4.1 – Ressources, déchets et économie circulaire prévoit :

- des actions de sensibilisation à la réduction des déchets ;
- le développement d'espaces verts circulaires ;
- le soutien aux composts de quartier ;
- le renforcement des collaborations locales.

Nous aurons l'occasion de développer ces points lors des commissions réunies, je ne serai donc pas plus long sur les articulations possibles entre cette contrainte et les opportunités qu'elle peut constituer.

Je conclurai ainsi mon intervention sur les impacts en matière de propreté publique. L'impact de ces mesures sur la propreté publique, notamment en matière de dépôts sauvages, doit faire l'objet d'une attention particulière.

Notons que les matières organiques de jardin sont souvent volumineuses ; elles sont généralement sèches, limitant les nuisances immédiates. Un suivi de terrain sera nécessaire pour évaluer l'évolution des comportements et cela est prévu avec l'ensemble des services communaux (propreté publique, prévention, SRU, communication pour repasser les messages...).

A ce stade, nous pouvons dire que les actions engagées permettent de faciliter une première adaptation des habitants aux nouvelles modalités. Un point de situation pourra être effectué pour évaluer l'intégration des nouvelles modalités de collecte et des valorisations possibles par les habitants.

Je vous remercie pour votre attention.